

Ensemble

contre la traite des
êtres humains



Table des matières

Assister les victimes de traite aujourd'hui et améliorer leur protection dans le futur
Angela Oriti et Anne Ansermet Pagot

4

Ce qu'il faut améliorer
Angela Oriti et Anne Ansermet Pagot

8

GENÈSE13

L'interpellation au Grand Conseil
Jean Tschopp

14

Du Grand Conseil à la ruelle de Bourg, petit historique de la création d'Astrée
Allegra Chapuis

16

TERRAINS21

Le lieu
Vanessa Constant

22

Le foyer au quotidien
Anne Ansermet Pagot

26

Dans le vif de l'action
Brigade migration réseaux illicites, Vaud

28

Qui peut vraiment aider les victimes ?
Claire Potaux Vésy

30

Inquiétude, soulagement et fierté
Christophe Dubrit

32

Des missions complémentaires
Silvia Pongelli et Sandrine Devillers

34

Astrée a fait la différence dans le canton de Vaud
Boris Mesaric

38

De la traite vers une réhabilitation des droits humains fondamentaux
Maribel Rodriguez

40

Des lésions en forme de fer à repasser
Marie-Claude Hofner

42

Donner aux victimes un accès à leurs droits
Anna Schmid

44

PAROLES47

Micro-trottoir
Myriam Toujani

48

Inviter
Françoise Weilhammer

52

Femmes et hommes
Anne Ansermet Pagot

53

Le temps
Angela Oriti

55

Des personnes victimes extraordinaires
Patrick Bodenmann

56

Mensonges
Aurora Gallino

57

Un emblème de la sororité
Gaya Avetisyan

58

La rencontre
Marie Mauro

61

Cinq ans de vies et de vécus
Mimoza Kokollari

62

Le verdict
Sandra Garrido

64

REGARDS67

Astrée, en première ligne de la lutte contre l'esclavage des temps modernes
Rebecca Ruiz

68

Donner aux victimes la chance de redevenir des personnes
Francesco Panese

70

Une lueur d'espoir au cœur de la nuit de l'exploitation
Mathias Reynard

72

La lutte pour la dignité de l'être humain
Bhama Steiger

74

La différence d'Astrée
Marie Saulnier Bloch

76

Dignité, respect et compassion pour les victimes de traite
Olaf Makaci

80

La traite des personnes à l'heure du Covid-19
Daniel Redondo

82

À cette jeune fille qui avait déjà tant vécu
Nathalie Bennoun

84

Violence et emprise : reconnaître et soigner
Pascal Roman

86

HOMMAGES88

ANNEXES92

Ensemble

contre la traite des êtres humains



avec le soutien du



BUREAU DE L'ÉGALITÉ
entre les femmes et les hommes

**La démocratie est la forme de
société dans laquelle tout être
humain possède une chance,
et sait qu'il la possède.**

John Dewey, *The Ethics of Democracy*, 1888.



Assister les victimes de traite aujourd'hui et améliorer leur protection dans le futur

ANGELA ORITI
ET ANNE ANSERMET PAGOT
CODIRECTRICES D'ASTRÉE

Les ingrédients à l'origine de la création d'Astrée? Une volonté politique claire de venir en aide aux victimes de traite dans le canton de Vaud, des constats faits par plusieurs partenaires du réseau vaudois durant de longues années et une bonne dose d'idéalisme.

Lors de la mise sur pied de l'association, nous étions persuadées que les victimes de traite en Suisse romande étaient nombreuses, mais que leur identification restait difficile, faute d'un dispositif de prise en charge spécialisé. Par contre, nous ne savions pas combien de victimes s'adresseraient à nous, ne connaissions pas la complexité de leurs parcours de vie ni le succès de leur rétablissement espéré.

Au centre : les besoins des victimes

Nous avons eu l'opportunité de construire le dispositif, avec le soutien de l'État de Vaud, en mettant au centre de nos réflexions les besoins des victimes plutôt que les ressources financières disponibles pour leur venir en aide. Sur la base de ces besoins et pour coordonner le processus de prise en charge des victimes, nous avons construit l'action d'Astrée autour de quatre axes principaux : la détection, l'hébergement, la prise en charge et le plaidoyer. Depuis 2015, pour faciliter l'identification des victimes, nous proposons des consultations juridiques et sociales pour les personnes migrantes et des séances de formation pour les professionnel·les en contact avec des victimes potentielles.

Grâce à ces activités, des centaines de professionnel·les et de personnes en formation ont été sensibilisé·es à la traite des êtres humains, et plus de cent personnes contraintes à la prostitution ou exploitées dans le travail (principalement dans le canton de Vaud) ont été

LES 4 AXES D'ASTRÉE



identifiées et ont pu bénéficier d'une prise en charge adaptée, alors qu'avant la création d'Astrée, les cas détectés dans le canton de Vaud étaient de l'ordre de deux à trois par année.

Une présence 24h/24

Pour faciliter le rétablissement et l'intégration des victimes, nous gérons aujourd'hui un foyer de neuf places, situé au centre-ville de Lausanne, avec une équipe de professionnel·les et de veilleuses assurant une présence 24h/24. Un système de sécurité et un mécanisme de contact avec la police en cas de danger venant de l'extérieur garantissent la sécurité des résident·es.

Depuis 2019, des appartements de transition offrant quatre places supplémentaires permettent aux bénéficiaires d'expérimenter une certaine autonomie avant de déménager dans un logement indépendant. La durée du séjour en foyer varie de neuf à douze mois environ.

Une prise en charge individualisée

Durant cette période, nous aidons les victimes à poser les bases de leur autonomie; cependant, plusieurs années s'avèrent souvent nécessaires pour surmonter les conséquences des traumatismes subis. Disposant de places d'hébergement limitées, nous collaborons avec d'autres structures, dont le Centre d'accueil MalleyPrairie et l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), pour proposer aux personnes des solutions d'hébergement alternatives.

Entre 2015 et 2019, 76 victimes de traite ont bénéficié d'un hébergement au sein du foyer d'Astrée (dont 27 pour la seule année 2019), et les autres bénéficiaires ont été suivies en ambulatoire avec des entretiens réguliers.

Une personne identifiée par Astrée comme victime de traite à la suite d'un entretien de détection peut bénéficier, si elle le souhaite, d'une prise en charge complète et personnalisée en fonction de sa situation et de ses besoins. Il est essentiel pour nous que la victime ayant subi une situation d'exploitation durant des mois, voire des années, puisse se réapproprier sa vie en choisissant d'accepter ou, parfois, de refuser l'aide que nous pouvons lui apporter. Sitôt le statut de victime de traite

posé par Astrée, nous expliquons à la personne souhaitant notre aide la nécessité de son implication active dans la reconstruction de sa vie.

La prise en charge individualisée proposée par Astrée inclut les démarches liées à un éventuel retour volontaire au pays ou le soutien intensif dans le rétablissement suite à l'exploitation subie, l'assistance en vue de l'obtention d'une autorisation de séjour, temporaire dans un premier temps, en Suisse, l'accompagnement dans le cadre de la procédure pénale si la personne souhaite déposer une plainte contre les auteur-es de l'exploitation, et l'orientation vers le réseau de soins en collaboration avec Unisanté, le centre universitaire de médecine générale et santé publique à Lausanne.

Nous orientons les victimes pour des cours de français ou d'alphabétisation et, dans la deuxième phase de leur séjour, nous les soutenons dans le choix d'un parcours de formation professionnelle ainsi que dans la recherche d'un emploi et d'un logement.

Pour accomplir des démarches si conséquentes, nous pouvons compter sur des relations solides avec les partenaires du réseau d'aide et sur une équipe de professionnel·les motivée et dynamique, qui gère au quotidien les émotions générées par des parcours de vie douloureux, soutient les bénéficiaires dans leurs réflexions et les encourage à garder espoir.

Vers le dépôt d'une plainte

Presque toutes les victimes hébergées à Astrée, après une longue réflexion, ont déposé une plainte pénale pour les faits de traite. Nous avons appris à connaître leurs craintes et nous avons constaté la souffrance de devoir revenir sur des épisodes douloureux et de narrer leur histoire traumatique à différents professionnel·les pour obtenir de l'aide, pour que justice soit faite, et pour que d'autres personnes ne subissent pas les mêmes horreurs. Nous avons également appris l'importance de tenir compte de leurs cultures, de leurs croyances, notamment concernant la sorcellerie utilisée comme moyen de contrainte, afin de leur proposer des outils adaptés leur permettant de libérer leur parole.

Nous avons ainsi été les témoins privilégiés de leur courage, de leur résilience, de leurs nombreuses compétences et de leur capacité à reconstruire leur vie malgré les difficultés rencontrées. En les regardant quitter le foyer, fières, souriantes et avec espoir dans l'avenir, nous avons parfois de la peine à nous souvenir de notre première rencontre avec elles, quand la peur et la méfiance étaient des obstacles à surmonter pour l'établissement d'un lien.

Améliorer les standards de protection des victimes

Sur la base de l'activité menée sur le terrain, nous pouvons aujourd'hui documenter les cas de traite et affirmer, preuves à l'appui, que ce phénomène existe aussi chez nous. Dans le cadre de la Plateforme suisse contre la traite des êtres humains, nous collaborons avec les collègues d'autres cantons (le FIZ – Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes de Zurich, le Centre social protestant (CSP) de Genève, l'Antenna MayDay du Tessin) et nous participons à la Table ronde cantonale contre la traite, présidée par le Service de la population de l'État de Vaud (SPOP), ainsi qu'à différents groupes de travail au niveau national. L'objectif de ces actions est d'améliorer les standards de protection pour les victimes sur le long terme.

Elles nous
montrent leur courage
et leur capacité d'agir
malgré les difficultés
rencontrées.

La Suisse, reconnue comme pays de transit et de destination des victimes de la traite, a ratifié le 17 décembre 2012 la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains, conclue à Varsovie le 16 mai 2005. Depuis, plusieurs mesures ont été mises en place aux niveaux national et cantonal pour lutter contre ce phénomène, mais, malgré les efforts la détection, la prise en charge et la protection des victimes de traite restent à améliorer.

Notre action évolue ainsi au fil des années, car nous découvrons au quotidien les besoins spécifiques des victimes et cherchons la meilleure façon de leur venir en aide.

Ce qu'il faut améliorer

RENFORCER LA DÉTECTION ET LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DANS TOUTE LA SUISSE

Par notre travail, nous avons identifié plusieurs pistes d'amélioration dans les différents domaines de la protection des victimes de la traite des êtres humains. Tour d'horizon.

Dans plusieurs cantons, il n'existe aucun service spécialisé proposant des activités orientées vers la détection des victimes, et offrant un hébergement ainsi qu'une prise en charge spécifique. Un monitoring des actions de détection et de l'offre d'hébergement et de prise en charge devrait être mené au niveau national et, sur ces bases, la création de dispositifs spécialisés devrait être facilitée en mobilisant des ressources adéquates.

L'action de détection des victimes d'exploitation de la force de travail et d'activités illicites forcées doit être particulièrement renforcée par la définition de procédures pour favoriser l'orientation des victimes vers les services spécialisés par les primo-intervenant·es (inspectrices et inspecteurs du travail, policier·ères, intervenant·es en milieu carcéral).

MIEUX PROTÉGER LES VICTIMES EN PROCÉDURE D'ASILE

Les victimes de traite en procédure d'asile ne bénéficient pas des droits auxquels elles auraient accès selon la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Une solution possible serait que, dès les premiers soupçons de traite, la procédure d'asile soit mise en attente le temps d'identifier la voie la plus favorable pour la prise en charge de la victime.

Sur la base du Règlement Dublin III, les victimes de traite ayant eu un contact avec un autre pays de l'Union européenne avant d'arriver en Suisse risquent d'être renvoyées dans le pays où elles ont subi l'exploitation ou dans un pays n'offrant pas de garanties suffisantes en termes de protection des victimes de traite. Dans ces

GARANTIR L'OCTROI D'AUTORISATION DE SÉJOUR

situations délicates, la Suisse pourrait s'engager à davantage appliquer la clause de souveraineté (art. 17 Dublin III), qui lui donne la possibilité de se proclamer responsable de la demande d'asile.

Selon la loi, les victimes de traite qui ne sont pas en procédure d'asile peuvent demander un délai de rétablissement et de réflexion. Par la suite, si elles décident de déposer une plainte pénale, une demande d'autorisation de séjour provisoire est déposée (art. 36 OASA). La victime doit en principe quitter la Suisse au terme du délai de réflexion si elle ne souhaite pas déposer une plainte pénale ou lorsque son séjour n'est plus requis pour les besoins de l'enquête et de la procédure judiciaire.

Toutefois, une demande de «séjour pour motifs individuels d'une extrême gravité» (art. 31 OASA) peut être présentée dans ces cas en mettant en avant les conditions d'intégration (contrat de travail) ou les obstacles en cas de renvoi dans le pays d'origine. Il est donc possible, après plusieurs années de séjour en Suisse et malgré les démarches d'intégration entreprises, que l'autorisation de séjour soit refusée lorsque la procédure pénale est terminée et en l'absence, par exemple, d'un contrat de travail et/ou d'un revenu suffisant pour ne pas dépendre de l'aide sociale ou d'obstacles avérés au renvoi.

Il arrive parfois que certaines victimes de traite ayant vécu de nombreux traumatismes ou des faits d'exploitation durant une longue période ne réussissent pas à retrouver un état psychique suffisamment stable pour travailler et subvenir à leurs besoins. Ces personnes devraient pouvoir bénéficier de la protection de la Suisse. Elles devraient bénéficier d'un droit de séjour stable leur permettant de participer à la totalité de la procédure pénale. Sur la base du devoir de protection incombant à la Suisse, ce droit devrait être aussi accordé indépendamment de la collaboration dans le cadre de l'enquête pénale et du pays où l'exploitation a eu lieu.

NE PAS SANCTIONNER LES VICTIMES EN INFRACTION À LA LOI SUR LES ÉTRANGERS ET/OU CODE PÉNAL

Plusieurs bénéficiaires d'Astrée ont fait l'objet d'une ordonnance pénale pour infraction à la LEI (art.115 al. 1) et, par conséquent, ont reçu des amendes ou ont été incarcérées. Certaines bénéficiaires d'Astrée ont été arrêtées avant d'être formellement reconnues comme victimes

de traite; d'autres ont reçu des amendes à payer suite à l'obtention d'une autorisation de séjour – donc après l'inscription au Contrôle des habitants fournissant une adresse officielle.

Nous considérons que ces pratiques sont contraires au système de protection et au principe de *non-punishment* prévus pour les victimes de traite (art. 26 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite). Le dernier rapport du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) adresse à la Suisse une recommandation spécifique et urgente à ce sujet: il demande aux autorités helvétiques d'appliquer l'art. 26 de la Convention en adoptant une disposition sur la non-sanction des victimes de traite pour leur implication dans des activités illicites.

SENSIBILISER LA POLICE ET LES MAGISTRAT-ES

Nous constatons également que des stéréotypes concernant la traite préteritent la détection des victimes et la poursuite des auteur-es. La traite est souvent associée à l'activité prostitutionnelle, plus rarement à l'exploitation de la force de travail et encore moins à des activités illicites commises sous la contrainte. L'absence d'informations sur les lieux d'exploitation dans lesquels des victimes ont été enfermées durant plusieurs mois, par exemple, induit souvent des doutes sur la véracité des récits rapportés. Cependant, l'état psychique de ces victimes atteste incontestablement des traumatismes subis.

Les moyens de contrainte utilisés par les auteur-es dans l'exploitation (chantage affectif, violence psychologique, sorcellerie, menaces, etc.) sont peu connus. La vision de la contrainte encore largement répandue est celle de la contrainte physique. On ignore encore que les réseaux d'exploitation emploient des moyens de contraintes peu visibles et subtils afin d'annihiler la volonté des victimes. De plus, les traumatismes découlant de l'exploitation ont des conséquences sur la cohérence des récits d'exploitation et la mémoire des victimes. Enfin, les condamnations pour traite sont encore rares, faute de preuves autres que le récit de la victime ou par impossibilité de retrouver les auteur-es ou les lieux d'exploitation.

La poursuite pénale devrait tenir compte de la spécificité du délit (victimes séquestrées, déplacées, sans repère) et des traumatismes liés à l'exploitation (troubles de la mémoire, stress post-traumatique, manque de repères spatiotemporels). Un travail de sensibilisation de la police et des magistrat-es sur la situation spécifique des victimes de traite est indispensable.

Nous espérons que ces suggestions contribueront à faire avancer la lutte contre la traite et favoriseront une application de la loi respectueuse des engagements internationaux de la Suisse et des droits des victimes de toutes formes d'exploitation.



Genèse

Celles et ceux qui sont à l'origine
de l'aventure Astrée

L'interpellation au Grand Conseil

JEAN TSCHOPP, DÉPUTÉ
AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

Prémices d'Astrée

Longtemps, la traite d'êtres humains a été une réalité tenue à l'écart du débat politique et des statistiques. Durant plusieurs années, les chiffres officiels de la criminalité dans le canton de Vaud indiquaient à peine un ou deux cas de traite d'êtres humains par année. Dans l'univers de la prostitution où la réalité est souvent travestie, les zones d'ombre sont savamment entretenues. Comme souvent, c'est pourtant en pleine lumière qu'on triomphe des plus grands maux.

Du déni...

En février 2013, un de mes premiers débats au Grand Conseil portait sur la prostitution des mineures. Jusqu'à récemment en Suisse, la prostitution de mineures (entre 16 et 18 ans) était autorisée. Un projet de loi fédérale prévoyait de limiter cette autorisation aux personnes majeures. Le Parlement vaudois était saisi d'une proposition d'interdire la prostitution des mineures du député Pierre Zwahlen, sans garantie que la Confédération suivrait cette voie. Je me souviens de l'argument d'un élu de l'Union démocratique du centre (UDC) s'appuyant sur l'absence du phénomène de la traite des statistiques officielles, soudain inquiet de la possible mise en cause de clients : avec du maquillage et en pleine nuit, comment voulez-vous savoir si une fille a plus de 18 ans !?

En Suisse romande et en particulier dans le canton de Vaud, il n'existait jusqu'en 2015 aucune structure de lutte contre la traite d'êtres humains. En Suisse allemande pourtant, dans le canton de Zurich, le Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration, FIZ Makasi) existait depuis les années 1990 déjà.

... à la réalité

Il aura fallu toute la détermination de femmes pour lever le voile sur cette exploitation de victimes de la traite, cet esclavage de notre temps. Le plaidoyer d'Anne Ansermet Pagot, rencontrée au début 2012, et sa très bonne connaissance de la précarité des travailleuses du sexe (nourrie par son passage à la direction de l'Association Fleur de Pavé) m'auront convaincu des objectifs à atteindre pour dénoncer les auteur·es de traite, protéger les victimes et leur permettre de s'extirper de cet engrenage.

Déposée au Grand Conseil le 30 octobre 2012, mon interpellation s'intitulait « Quel dispositif cantonal et romand face à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ? » Quelques semaines auparavant, Pierre-Yves Maillard, alors ministre de la santé et de l'action sociale, avait identifié ce thème dans le programme de législature 2012-2017 du Conseil d'État en renforçant la présence policière pour lutter contre la traite d'êtres humains. La volonté d'agir du côté des services de l'État, à travers notamment Françoise Jacques, cheffe du Service de prévoyance et de l'aide sociale, et Véronique Berseth, collaboratrice personnelle de Pierre-Yves Maillard, auront permis de débloquent des moyens à la hauteur des enjeux.

Des résultats inespérés

En 2020, après cinq ans d'existence, l'implication du personnel d'Astrée dans son ensemble a mis en évidence non seulement des cas de traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, mais aussi d'exploitation du travail. Récoltés en bonne intelligence avec les intervenant·es de terrain et la police, les chiffres donnent à voir l'étendue du travail accompli par Astrée entre 2015 et 2019 : 110 victimes détectées, 39 procédures pénales en cours, 6000 entretiens de suivis et 76 victimes hébergées. Une entreprise qui n'aurait pas été possible sans la grande implication du binôme à la direction d'Astrée formé d'Anne Ansermet Pagot et d'Angela Oriti, relayé par l'enthousiasme et l'efficacité d'Allegra Chapuis, première présidente d'Astrée, à laquelle a succédé Francesco Panese.

Il reste aujourd'hui à aider des victimes qui, au péril de leur vie, ont dénoncé les auteur·es de traite, à se reconstruire, à apprivoiser si elles le souhaitent une culture qui n'est pas celle de leur pays d'origine et à voler de leurs propres ailes. Dans cette étape, les programmes de protection de témoins et l'octroi de permis de séjour seront déterminants pour envisager un avenir ouvrant de nouvelles portes.

Du Grand Conseil à la ruelle de Bourg, petit historique de la création d'Astrée

ALLEGRA CHAPUIS,
PRÉSIDENTE D'ASTRÉE (2014 -2018)

30 octobre 2012

Ce jour-là, le député Jean Tschopp a déposé une interpellation au Grand Conseil vaudois pour demander: «Quel dispositif cantonal face à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle?» Surprise, doutes et incrédulité de certain-es député-es, indifférence pour d'autres. Deux ans passeront avant d'avoir une réponse. Mais l'aventure d'Astrée avait commencé.

Puis l'été 2014, en réponse à cette interpellation, Angela Oriti et Anne Ansermet ont élaboré un projet de dispositif de prise en charge des victimes, qui a été validé et soutenu dès ce moment par le conseiller d'État Pierre-Yves Maillard.

Il s'appellera Astrée, Association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation. Astrée, fille de Zeus, est la personnification de la Justice!

Septembre 2014

En lien avec le Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS), qui supervisera le dispositif, on me demande si je serais d'accord de faire partie du comité d'une association en cours de création et qui a pour mission de soutenir des victimes de la traite d'êtres humains. À ce moment-là, je ne sais pas vraiment en quoi cela consiste, encore moins dans le canton de Vaud... Première rencontre avec Angela Oriti et Anne Ansermet au Buffet de la gare. Je dis «oui» face à leur engagement et leur enthousiasme.

Je plonge alors dans un monde souterrain, insoupçonné et violent. Et, en surface, je découvre un monde de freins administratifs et de dédales financiers, sans parler du scepticisme tenace face à l'existence même de ces victimes et le bien-fondé d'Astrée.

30 octobre 2014

Deux ans jour pour jour après l'interpellation, les membres du premier comité d'Astrée se retrouvent au Bâtiment administratif cantonal de la Pontaise. En font partie Sophie Delessert, responsable de projets à la Direction du développement et de la coopération (DDC), Wania Correia, spécialiste en éducation et coopération, Stéphane Vogel, directeur de l'Association interrégionale de gestions et comptabilités (AIGC), Patrick Bodenmann, médecin responsable de l'Unité des populations vulnérables à la Policlinique médicale universitaire (PMU), Jean-François Cuénod, président du Tribunal d'arrondissement, Anne Ansermet et Angela Oriti, responsables du projet, et moi-même. Très vite, toutes ces personnes aux expériences si diverses et riches s'unissent et s'engagent efficacement pour faire démarrer au mieux le dispositif. Les statuts sont adoptés, les recherches de fonds proposées, le budget 2015 de démarrage discuté et la présidente nommée (moi).

Les objectifs prioritaires de la prise en charge admis sont les suivants:

- la détection
- l'hébergement des victimes
- la prise en charge et l'accompagnement des victimes
- le plaidoyer, la communication et la documentation.

Janvier 2015

La maison d'Astrée est ouverte à la ruelle de Bourg. La première séance du comité se tient dans nos murs. Les locaux sont déjà bien aménagés par les directrices, qui y ont leur bureau. Le foyer pour l'hébergement et tout l'encadrement pour une douzaine de femmes s'ouvrira le mois de juin suivant. Les aspects financiers sont au centre de nos discussions, car les financements assurés ne couvrent que six mois d'activité. Les négociations avec le SPAS sont longues et difficiles: l'enjeu consiste à obtenir une avance pour la seconde partie de l'année à travers un fonds de roulement, en dépit de leur plein soutien au dispositif. Les bonnes nouvelles sont l'allocation de la Confédération par l'Office fédéral de la police (fedpol) d'une somme unique de 100'000 francs et l'aide substantielle de la Loterie Romande au démarrage d'Astrée.

Février à Mars 2015

La visite d'Astrée de Françoise Jacques, cheffe du SPAS, et d'autres responsables de ce service ainsi qu'une séance de travail sur place font évoluer les sentiments et les a priori. Cette rencontre a permis une prise de conscience *in situ* du travail administratif accompli et de l'énorme tâche pour préparer l'arrivée des premières bénéficiaires quelques mois plus tard et a suscité admiration et enthousiasme. Françoise Jacques est alors devenue un soutien engagé et déterminé. Elle et ses collègues ont permis la stabilité financière et la pérennisation d'Astrée.

15 juin 2015

La porte s'ouvre pour accueillir les premières bénéficiaires. Deux femmes victimes de mariage contraint, d'activités illicites forcées, d'exploitation sexuelle et de la force de travail... À la fin 2015, six personnes sont hébergées. Le paquebot Astrée peut enfin naviguer !

De 2015 à 2019

Septante-six victimes ont été hébergées et 6000 entretiens d'accompagnement ont eu lieu ! Ces résultats ont confirmé que les quatre axes du dispositif répondent à un besoin réel.

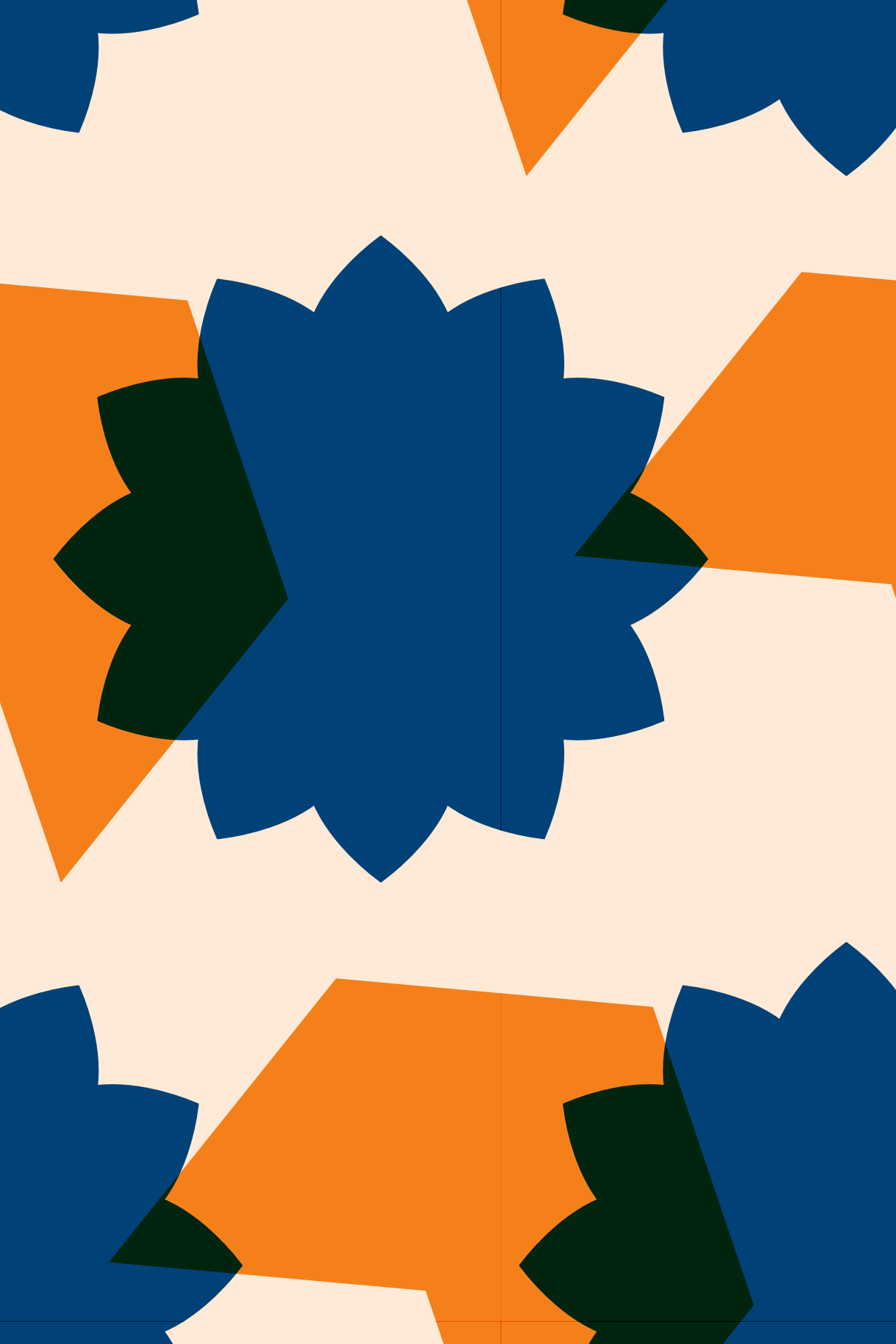
Pour l'avenir de la prise en charge efficace des victimes, qui ignorent les frontières, il est indispensable que des dispositifs similaires s'ouvrent dans d'autres cantons avec l'aide de l'expertise d'Astrée.

Face à ce fléau global, il faut impérativement garantir la cohérence entre les efforts et les solutions mises en place *ici*, au niveau cantonal, ainsi que les décisions prises au niveau fédéral pour continuer à favoriser l'intégration des victimes et la poursuite des auteurs.

Il en va de la pérennité d'Astrée, de la permanence de sa réussite, mais aussi de sa survie.

*

Quand je suis arrivée à Astrée, on m'a dit que je pouvais dénoncer les personnes qui m'ont exploitée. Dans un premier temps, j'ai eu peur de le faire. J'en ai parlé à ma mère. Je lui avais déjà raconté le calvaire par lequel j'étais passée. Elle m'a incité à déposer plainte auprès des autorités suisses : « Cela permettra d'arrêter et punir les personnes qui t'ont fait du mal », disait-elle. J'ai pris le courage aussi en pensant sauver d'autres femmes qui auraient pu se trouver dans la même situation. Mes accompagnants m'ont dit : « La procédure va être longue. » Je me suis dit : « Pas de soucis. » Maintenant, cela fait bientôt une année que ma plainte a été reçue et je n'ai encore eu aucune nouvelle. Je sais bien qu'il est difficile d'attraper les coupables, mais, par moments, j'ai l'impression que mon cas a été oublié et que justice ne sera jamais rendue.



Terrains

Lutter contre la traite
au quotidien

Le lieu

VANESSA
CONSTANT
INTERVENANTE
SOCIALE À ASTRÉE

Une ascension

Il est très rare que l'on s' imagine l' ascension de certaines personnes et la complexité de leur parcours, ce que cela coûte réellement, quand on est à la recherche d' une meilleure vie ailleurs, pour subvenir aux besoins de sa famille. Cela commence par un espoir déposé dans certaines mains, qui nous mène sur un chemin que nous n' avons pas choisi : la traite et l' exploitation des êtres humains. Puis s' ensuit la vie de femmes courageuses qui, grâce à l' aide d' Astrée, ouvrent une porte pour reprendre leur envol.

Le foyer

Astrée offre un lieu sécurisant, un lieu où ces femmes dotées d' un grand courage peuvent se reconstruire pas à pas. L' écoute, la confiance et la confidentialité sont des mots qui résonnent au sein d' Astrée.



Vivre ensemble

Au sein d'Astrée, il est coutume de vivre des moments de rires et de joies autour d'un repas ou lors des divers ateliers organisés avec les bénéficiaires. Grâce à ces échanges, ces dernières créent des souvenirs qui font écho à leur passé. C'est le propre de la vie en communauté, avec toutes ses diversités culturelles qui s'unissent sous un même toit. Les lieux de vie en commun permettent à tout un chacun de créer le lien, d'échanger, de partager, en somme d'être ensemble.

L'équipe

Des règles existent au sein d'Astrée afin de garantir le bien-être de toutes et tous, ainsi qu'un cadre sécurisant. Au quotidien, une équipe de jour et une équipe de nuit s'assurent d'accompagner et de soutenir les femmes dans leurs démarches et leur quête d'autonomie. Le but de ce soutien à ces battantes est de les aider à retrouver une vie stable et à se reconstruire.

Intimité

Les chambres permettent aux bénéficiaires d'avoir leur cocon avec leurs affaires personnelles. Elles ont également la possibilité de s'isoler lorsqu'elles en ont le besoin ou l'envie. En effet, la vie en communauté n'est pas toujours facile à vivre pour certaines résidentes.



ASTRÉE

Le foyer au quotidien

Reconnaître la souffrance

La première rencontre avec une personne victime de traite se fait lors de l'entretien de détection. Soit elle se présente spontanément à Astrée, soit un partenaire du réseau nous l'aît adressée. Il s'agit avant tout de la mettre en confiance, de se présenter, de présenter notre cadre d'intervention.

Ensuite, la personne nous raconte ce qui lui est arrivé, ce qui nous permet d'évaluer la présence d'indicateurs de traite. Si c'est le cas, nous le reformulons clairement à la personne, qui très souvent, ressent un intense soulagement d'être enfin reconnue dans sa souffrance.

Nous essayons de répondre aux besoins urgents tels que logement, nourriture et proposons un autre entretien pour expliquer l'aide qu'Astrée peut lui apporter ainsi que nos attentes par rapport à sa collaboration.

Libre d'accepter de l'aide

Pour nous, il est essentiel que la personne reçue puisse réfléchir – à son rythme – et déterminer si elle souhaite notre aide, et ce en connaissance de cause. Pour une victime de traite, il s'agit en effet du premier pas vers une réappropriation de son existence.

ANNE ANSERMET PAGOT
CODIRECTRICE D'ASTRÉE

Si la personne accepte, le soutien d'Astrée est proposé sous forme ambulatoire ou avec hébergement, si des risques sécuritaires sont identifiés. Le foyer d'Astrée, destiné à des femmes en principe majeures, est équipé de moyens permettant d'assurer la sécurité des victimes.

Le challenge de la vie communautaire

La vie communautaire est basée sur une participation des résidentes aux tâches: préparation et prise en commun des repas, entretien des locaux, etc. Les règles de fonctionnement du foyer permettent aux femmes de retrouver des repères, un rythme et une hygiène de vie souvent mise à mal lorsqu'elles étaient contraintes.

La vie commune comporte beaucoup de points forts comme la solidarité entre femmes, le soutien lors de moments difficiles, le partage d'une même culture, mais aussi des inconvénients. La vie dans un même espace avec des personnes que l'on ne connaît pas peut être source de tensions et de conflits, exacerbés par les souffrances subies lors de l'exploitation.

Une équipe formée en travail social et des veilleuses assurent une présence continue et gèrent les aléas de la vie communautaire. Il s'agit d'être attentif·ive·s aux dynamiques de groupe, de

désamorcer les tensions, de proposer une manière de s'exprimer et d'agir en adéquation avec les codes de notre société.

Aller à la rencontre de chacune

De multiples démarches sont effectuées par l'équipe pour les bénéficiaires, résidentes ou suivies en ambulatoire, et ce dès le début de la prise en charge. Il s'agit d'établir autour de la personne un environnement favorisant son rétablissement. Notre accompagnement concerne la santé physique et psychique, la légalité du séjour en Suisse, les droits en tant que victime de traite et le choix de les faire valoir, l'apprentissage du français ou l'alphabétisation, la formation permettant par la suite d'être indépendante financièrement, la recherche de logement, etc.

Ce travail conséquent réalisé par les professionnel·les comporte également des soutiens lors de démarches sensibles ou compliquées. Dans un but de compréhension du système dans lequel elles se trouvent, les personnes reçoivent progressivement des explications touchant à tous les domaines dans lesquels elles devront par la suite faire preuve d'autonomie. Ce long apprentissage se déroule sous forme d'ateliers ou en individuel. Il nécessite de la part de l'équipe une grande sensibilité et une ouverture afin d'aller à la rencontre de la personne migrante, de sa culture et de sa compréhension.



BMRI

Dans le vif de l'action

Le cadre légal suisse contre l'exploitation

Pendant des décennies, les entités étatiques et organisations non gouvernementales suisses actives dans la lutte contre la traite des êtres humains ont davantage concentré leurs efforts dans la lutte contre l'exploitation sexuelle que les autres formes d'exploitation. Suivant les évolutions internationales en la matière, la Suisse a ratifié de nombreux traités internationaux (voir Cadre juridique, pp. 94-95), le plus important de ceux-ci étant le [Protocole de Palerme](#) .

En 2006, la notion de traite des êtres humains contenue dans le Code pénal a été élargie. Si, auparavant, elle se cantonnait à réprimer l'exploitation sexuelle, le législateur l'a fait évoluer vers les trois volets que l'on connaît aujourd'hui : exploitation sexuelle, exploitation de la force de travail et trafic d'organes. L'exploitation de la force de travail comprend également l'encouragement à la commission de délits ou de crimes.

Deux entités policières

La Police cantonale vaudoise dispose depuis le début des années 2000 d'une entité chargée de lutter contre l'exploitation sexuelle : la Cellule d'investigation dans le milieu de la prostitution (CIPRO). Une structure similaire a été créée plus récemment au sein de la Police judiciaire lausannoise, baptisée CP195, dont la

BRIGADE MIGRATION RÉSEAUX
ILLICITES (BMRI), VAUD

mission est identique sur le territoire de la commune de Lausanne. La CIPRO fait partie intégrante de la Division enquêtes étrangers prostitution (DEEP) de la Police de sûreté vaudoise. Hormis ceux rattachés à la CIPRO, les enquêtrices et enquêteurs de la DEEP sont en charge de la lutte contre toutes les autres formes d'exploitation, respectivement de traite des êtres humains.

La lutte contre l'exploitation de la force de travail doit aussi être renforcée.

Dans le cadre des enquêtes conduites dans le domaine de la migration, les policières de la DEEP se trouvent régulièrement confronté·e·s à des travailleuses et travailleurs sans statut légal, souvent désorienté·e·s, dissocié·e·s de la réalité et incapables de faire un récit structuré de leur parcours de vie. Ces personnes, indiscutablement exploitées par des tiers, ne conscientisent même pas leur état de victimes et le contact avec elles s'avère ainsi très difficile, voire impossible pour la police. Jusqu'en 2015, année de la création d'Astrée, aucune structure d'accueil « bas seuil » en place ne pouvait accompagner efficacement cette nouvelle population d'esclaves modernes.

Collaborer pour faciliter la prise en charge

Depuis, l'Association Astrée répond régulièrement à nos préoccupations dans le domaine de l'exploitation de l'être humain sous toutes ses formes. Le travail de détection et d'assistance auquel elle se livre nous facilite la prise en charge de ce type de problématiques de manière conséquente. Ainsi, le lien de confiance développé dans le cadre de nos échanges réguliers permet de progresser dans la lutte contre ce fléau mondial, chacun dans son domaine de compétence.

La lutte contre l'exploitation sexuelle est aujourd'hui connue du public et les réseaux de partenariats fonctionnent bien. S'agissant de la lutte contre les autres formes d'exploitation, en particulier de la force de travail, un important effort de sensibilisation est produit par les différents acteurs. La Police cantonale vaudoise a pour ambition de lutter activement contre ce phénomène. Elle propose notamment une sensibilisation aux primo-intervenant·es (policière·s, gendarmes et inspecteur·trices). Cette évolution doit se faire en partenariat avec les entités concernées, dont Astrée. Le lien de confiance qui existe déjà facilite cette collaboration.

La prise en charge des victimes et la répression des criminel·les responsables de ces différentes formes d'exploitation constituent deux volets différents, mais qui vont de pair et sont indissociables à notre sens. La mise en place, le maintien et l'évolution de réseaux de spécialistes sont essentiels pour assurer une coordination performante et constituent probablement un moyen efficace pour déstabiliser durablement les réseaux criminels qui se livrent à cette ignominie.



ZOOM SUR

Le Protocole de Palerme

Conclu à New York en novembre 2000, le Protocole de Palerme est entré en vigueur en Suisse six ans plus tard, en novembre 2006. L'année 2020 marque ainsi le vingtième anniversaire de son adoption au niveau international. Ratifié par 178 États, il est le premier instrument juridique

universel portant sur le trafic de migrant·es par des groupes criminels organisés. Tout comme la Convention de Palerme, il s'agit avant tout d'un instrument de droit pénal, mais il comprend également des mesures de prévention et de coopération.

OIM – BERNE

Qui peut vraiment aider les victimes ?

CLAIRE POTAUX VÉSY
CHEFFE SUPPLÉANTE DU BUREAU
DE L'OIM – BERNE ET RESPONSABLE
DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE

Les activités de l'OIM-Berne

En plus de ses activités dans l'aide au retour volontaire et à la réintégration pour les victimes de traite, le bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Berne s'engage dans des activités de prévention et de sensibilisation depuis 2012 autour des Journées européennes contre la traite des personnes du 18 octobre. Ces journées ont beaucoup de succès, notamment grâce au soutien des tables rondes cantonales ainsi que des partenaires aux niveaux fédéral, cantonal et communal, des ONG, des polices, ou encore des procureur-es. Nous nous réjouissons de continuer ces activités dès 2021 (à suivre sur 18oktober.ch)

Grâce à cet élan de coopération, l'OIM-Berne a lancé avec la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS) un bus d'information sur la traite des personnes. Celui-ci a sillonné la Suisse et a permis de sensibiliser plus de 11 000 personnes à travers 44 étapes dans toute la Suisse. Nous tenons à remercier tous nos partenaires, dont Astrée.

Des victimes qui paient

Tant d'efforts investis pour franchir certaines étapes et, pas à pas, se battre contre ce crime ! Nous sommes en 2020 et, pourtant, le chemin à parcourir reste long. En Suisse, pour pouvoir recevoir une aide adaptée en tant que victime de traite, il faut avoir été exploité-e en Suisse et non pas à l'étranger. La loi reste de ce fait inadaptée au contexte actuel, qui pousse les victimes (qui arrivent souvent de l'étranger après avoir été exploitées) à nouveau à s'enfuir.

Nous sommes en 2020, et, pourtant, le chemin à parcourir reste long.

La question principale reste la même : qui paie pour l'aide aux victimes ? Et la réponse, sans appel, est presque toujours la même : ce sont les victimes qui paient. Elles paient beaucoup d'argent pour pouvoir venir en Europe ou en Suisse dans l'espoir d'un avenir meilleur, elles paient de leur personne et de leur santé pendant l'exploitation, elles paient leurs exploitateur-euses pour rembourser des dettes imaginaires, elles paient de leur patience pour recevoir une aide hypothétique. Et encore, elles paient de leur fierté et de leur dignité, quand elles doivent raconter leur histoire... Elles



paient et souffrent, et qui peut vraiment les aider ? Ce n'est pas toujours facile de trouver des solutions, et la crainte des abus reste un obstacle.

Mais qui abuse de qui ? Là est vraiment la question. Quid des victimes qui se retrouvent malgré elles dans le système d'asile ? La situation dans les centres est peu adaptée à leurs besoins, le personnel devrait être formé, et les transferts selon le Règlement Dublin III sont souvent préférés à une aide donnée aux victimes en Suisse. Quid des malheureux enfants qui deviennent victimes de traite en étant, en plus de tout le reste, privé-e-s de leur insouciance, de leur jeunesse et de leur éducation ? Quid de ces femmes et hommes qui travaillent sans salaire ou presque, à s'en gâcher la santé ? Pourquoi tant de temps pour mettre en place des mesures de détection et de protection ? Pourquoi tant de craintes d'abus autour de ces personnes, qui sont parmi les plus démunies ?

Heureusement, il y a Astrée, qui existe depuis maintenant cinq ans. Il y a celles et ceux qui donnent, soutiennent, aident et permettent aux victimes de relever la tête et d'aller de l'avant.

Merci !

Merci d'être là ! Merci de faire ce travail ! Merci pour la coopération ! Merci aussi aux autres partenaires qui, inlassablement, essaient d'avancer étape par étape dans ce combat si inégal. Même si cela ne suffit pas encore, cela permet d'aller dans la bonne direction et, qui sait, un jour peut-être, ces crimes odieux ne se produiront plus chez nous ou ailleurs, et surtout ne feront plus de victimes. Ensemble, gardons l'espoir et essayons de le donner ou de le redonner à celles et ceux qui en ont tant besoin !

CENTRE LAVI

Inquiétude, soulagement et fierté

Chère Astrée

C'est le moins que l'on puisse dire, j'ai été heureux de vous avoir vu arriver il y a 5 ans. Pour le Centre LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions), cela fait depuis 2006 que l'on vous attendait ! Oui, 2006 et sa ratification du Protocole de Palerme en octobre, suivie de l'entrée en vigueur de l'art. 182 du Code pénal au 1^{er} décembre.

« Victime de traite des êtres humains » : le Centre LAVI a dû comprendre et apprécier le concept. En consultant mon classeur, je tombe sur la première journée de formation concernant la traite des êtres humains à l'attention des intervenant-es des centres LAVI romands, organisée par le Centre LAVI vaudois le 20 novembre 2007.

Avec des bouts de ficelle

Cette problématique a été difficile à aborder pour le Centre LAVI. En clair, quand une victime de traite était reçue, l'intervenant-e LAVI devait lâcher tout le reste. Nos bureaux ont été amenés à se transformer en lieu pour une prise de repas ou en lieu de repos dans l'attente d'une solution d'hébergement. Nous devons réfléchir et évaluer les besoins de protection, de soins ou d'appuis psychologiques. Il a fallu proposer des options parfois constituées de bouts de ficelle pour répondre à ces besoins. Il était souvent trop tôt pour réfléchir à

CHRISTOPHE DUBRIT
CHEF DE SERVICE DU CENTRE
LAVI VAUD, FONDATION PROFA

la question de l'ouverture d'une procédure pénale et à l'éventuelle participation de la victime à cette dernière.

Le besoin des victimes, dans un premier temps, est d'être entendues et reconnues dans ce qu'elles ont vécu. Il faut s'atteler ensuite à les rassurer sur les moyens de les protéger et les moyens de subsistance qu'on peut leur fournir. Vient ensuite très vite l'importance de pouvoir ou non les rassurer sur les démarches en justice ainsi que sur les conséquences possibles pour leur famille restée dans leur pays d'origine.

En clair, quand une victime de traite était reçue, l'intervenant-e LAVI devait lâcher tout le reste.

Le faible volume de situations arrivant jusqu'à notre porte ne nous donnait pas vraiment la possibilité de réfléchir à une pratique satisfaisante. La prise en charge ambulatoire du Centre LAVI nous obligeait à fournir une prestation globale saucissonnée entre différents partenaires (accueil, protection, appui juridique ou psychologique, aide sociale, etc.). La victime ne se sentait pas assez sûre pour oser entamer une action à l'encontre des auteur-es.

Des inquiétudes qui poussent à l'action

Notre Centre LAVI, bon an mal an, recevait entre 3 et 10 situations de traite d'êtres humains. Si nous élargissions aux cantons romands, entre 15 et 20 situations par année étaient rencontrées par des intervenant-es LAVI. La difficulté de prise en charge des victimes de traite dans notre canton a été relevée par le Centre LAVI et aussi par les inspectrices et inspecteurs de police en charge de cette problématique. La table ronde coordonnant cette prise en charge s'est même déplacée à Zurich pour observer la pratique du FIZ (Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes). Il me semble que c'est à peu près à cette époque que la gestation a débuté... nous étions en mai 2012 ! Nous avons poursuivi la documentation et fait remonter les différentes difficultés auprès de tout-e partenaire concerné-e.

Un canton dont on peut être fier-ère

Nos autorités cantonales (un immense merci à la Direction de l'insertion et des solidarités, DIRIS) ont décidé d'ouvrir une structure spécialisée dans la prise en charge, la détection et le plaidoyer pour les victimes de traite.

Depuis votre arrivée, chère Astrée, l'évolution du nombre de situations détectées et prises en charge est parlante. Le nombre de victimes en accord pour engager une procédure pénale a suivi la même courbe. L'art. 182 du Code pénal fait partie des infractions graves : je suis obligé de passer au-dessus d'une humilité bien vaudoise pour affirmer ma fierté quant à l'action de notre canton à ce sujet.

Bien plus détendu

Depuis cinq ans, quand arrive une victime de traite à notre porte, elle est le plus souvent accompagnée d'un-e collègue d'Astrée. Si ce n'est pas le cas, elle arrive chez nous par une autre voie : nous composons alors le numéro de téléphone d'Astrée et échangeons.

De par la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions, nous restons au cœur de cette problématique, mais avec un partenaire compétent et si précieux !

FLEUR DE PAVÉ

Des missions complémentaires

Deux associations aux destins mêlés

Astrée et Fleur de Pavé sont deux associations dont les destins se trouvent mêlés autour des personnes pratiquant la prostitution et victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Deux destins qui arborent des missions distinctes et néanmoins complémentaires lorsqu'il s'agit de détecter les victimes de traite, de leur venir en aide et de combattre ce phénomène lié à l'activité de réseaux organisés.

La traite est présente dans les métiers du sexe au même titre que la délinquance organisée ou le travail forcé, mais avec ceci de spécifique que ces esclaves sexuelles du 21^e siècle appartiennent à une réalité invisible (celle du travail du sexe) et difficilement accessible (le statut de victime). Nos deux associations, travaillant en juste équilibre, ont décidé de s'attaquer à cette réalité.

Si Astrée travaille et s'engage pour la dignité et la protection des victimes de toute forme de traite et d'exploitation, elle est amenée à prendre en charge parmi ses bénéficiaires des travailleuses du sexe attirées en Suisse par de fausses promesses et parfois enrôlées à des fins d'exploitation sexuelle. C'est auprès de cette même population que notre association est active depuis plus de vingt ans.

SILVIA PONGELLI
ET SANDRINE DEVILLERS
RESPECTIVEMENT DIRECTRICE
ET ADJOINTE À LA DIRECTION,
ASSOCIATION FLEUR DE PAVÉ

Nous reconnaissons le travail du sexe comme une activité professionnelle exercée librement et sans aucune forme de contrainte et défendons les intérêts et les droits des travailleuses du sexe. Sans qu'un lien trop simple et direct puisse se faire entre les métiers du sexe et la traite des travailleuses du sexe, Fleur de Pavé se heurte pourtant à cette réalité et vise une tolérance zéro pour toute forme de travail forcé, pour l'exploitation sexuelle des mineur-es, pour la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et pour les mauvais traitements.

Cette réalité existe aussi tout près de chez nous, dans la rue sous-jacente à notre maison, dans le quartier d'à côté, à l'étage en dessus.

Une approche sans jugement

Nous sommes actif-ives depuis 1996 sur le terrain, en contact avec les personnes pratiquant les métiers du sexe, en ville de Lausanne, dans le canton de Vaud et sur Internet. Nous proposons d'aller à la rencontre des personnes travailleuses du sexe avec une approche non jugeante et nous leur offrons un accès inconditionnel. Nos activités nous mènent à être en première ligne pour les accueillir, les



écouter et les accompagner selon leurs besoins vers les structures partenaires, dont Astrée fait partie depuis cinq ans maintenant.

Lorsque l'on parle de personnes pratiquant les métiers du sexe, un univers s'ouvre devant nos yeux, nous plongeons dans des réalités souvent très touchantes, certes complexes et parfois dramatiques, chaque personne portant avec elle son bagage, son parcours, son histoire. Des réalités qui reflètent les parties sombres, voire cachées de notre société, des zones d'ombre que l'on ne veut pas éclairer. Des réalités qui restent très stigmatisées par une société en proie à une morale établie et emprisonnante.

Parmi ces réalités troubles se trouvent des personnes qui pratiquent la prostitution sous la contrainte, esclaves de réseaux sans pitié, malmenées, battues, violées, séquestrées. Sortir cette réalité

de l'ombre, sans avoir peur de la nommer, de la regarder en face, de la condamner, c'est aussi ce que font les associations en lien avec ces victimes. Cette réalité, hélas, existe aussi tout près de chez nous, dans la rue sous-jacente à notre maison, dans le quartier d'à côté, à l'étage en dessus.

Vers la confiance et la dénonciation

Notre association rencontre aussi ces personnes, avec lesquelles notre équipe opère un travail de longue haleine sur le terrain, afin de les mettre en confiance, de créer un lien et de leur donner l'espace et le temps nécessaires pour libérer leur parole.

Cette mise en confiance représente un processus long pour mener les femmes concernées sur le chemin de la confiance, dans un premier temps, et peut-être sur celui de la dénonciation, dans un second temps. Souvent en proie à un dilemme (l'envie de parler, de

dénoncer, malgré les risques encourus), ces personnes ont besoin de temps et de ressources pour prendre la décision de faire un pas. La mise en confiance peut durer des mois. Les victimes sont généralement sur la défensive, terrorisées à l'idée de témoigner de leur vécu par peur de représailles ou de malédiction en lien avec leurs croyances. Elles peuvent être aussi dans la crainte de faire savoir à leur famille qu'elles ont dû se prostituer.

Ce processus difficile, qui prend un temps certain, tend à figer les personnes dans une espèce d'omerta et de silence contraint. Même si Fleur de Pavé est en mesure de détecter des signes, de formuler des doutes, reste qu'avérer une situation nécessite du temps, celui de la victime. C'est un élément très difficile à gérer pour l'équipe qui doit arbitrer entre une présomption de situation de traite et le devoir de respecter la personne dans son cheminement, sans la heurter ni la mettre dans un état d'urgence. Notre rôle est alors davantage d'assurer une primodétection, avant tout par un travail d'approche en amont. Dans un second temps intervient la phase d'accompagnement, avec notamment la mise en relation avec Astrée.

Une collaboration faite de respect et de réciprocité

Fleur de Pavé est présente sur le terrain en lien avec cette population vulnérable et Astrée vient en aide aux victimes de traite. Cette collaboration se construit en amont, dès qu'une situation est détectée, pour être ensuite dénoncée et instruite. L'évaluation d'une situation est le fruit d'échanges entre nos deux associations lausannoises. À l'image d'une course de relais, nous assurons le passage du témoin entre une prise en charge sur le

terrain de la victime et l'accompagnement de celle-ci, depuis la dénonciation de la traite jusqu'à la promesse d'un avenir meilleur. Bien que très distincts, les rôles de nos deux associations s'inscrivent dans une continuité et une complémentarité sans lesquelles l'aide aux victimes ne serait que partielle.

Cette collaboration n'est efficace et opérationnelle que parce qu'elle est basée sur une reconnaissance et un respect réciproques, qui bénéficient aux personnes victimes de traite. Ce dispositif complet donne la possibilité à une personne victime d'être reconnue en tant que telle et de sortir de ce statut.

Même si l'aide conjointe d'Astrée et de Fleur de Pavé a permis à un certain nombre de femmes, notamment originaires d'Afrique, de porter plainte, de sortir de l'emprise des réseaux et de les identifier comme victimes de traite, il reste néanmoins la question de leur comportement répréhensible (infraction à la Loi sur les étrangers et exercice illicite de la prostitution), dont elles doivent répondre devant le Ministère public. C'est là une épée de Damoclès supplémentaire qui plane sur le destin de ces femmes, dont on comprend mieux la traversée du silence jusqu'à atteindre ou non les portes des deux associations.

*

J'ai été amenée à devoir consulter beaucoup de spécialistes pour mes problèmes de santé. Pourquoi à chaque fois les médecins me demandent-ils de parler de l'histoire liée à l'exploitation que j'ai subie ? Pourquoi semble-t-il si important que tout le monde connaisse les détails pour pouvoir soigner des problèmes qui, parfois, ne relèvent même pas des violences subies ? Souvent, les gens ne se rendent pas compte que de reparler de ce qui nous est arrivé, c'est comme enfoncer un couteau dans une plaie encore ouverte. Je ne peux pas en parler trop souvent. J'en parle dans un cadre spécifique et lorsque je comprends la pertinence d'en parler.

*

J'ai été trahi par quelqu'un de ma famille et j'ai été très blessé. Grâce à Astrée, mais aussi à la prière et à ma grande confiance en Dieu, je me bats et je deviens un homme de plus en plus fort, et pas une victime.

FEDPOL

Astrée a fait la différence dans le canton de Vaud

Le rôle des ONG dans la détection

La traite des êtres humains est une infraction qui dépasse les frontières. Souvent, les victimes sont confrontées à la violence dans plus d'un pays. Et souvent, les auteur-es et les victimes proviennent de l'étranger. Ce sont les raisons pour lesquelles la coopération se trouve au cœur de la lutte contre la traite des êtres humains, non seulement avec les autorités suisses et étrangères, mais aussi avec les ONG, qui jouent un rôle primordial.

Des infractions telles que la traite d'êtres humains ou le trafic de migrant-es se déroulent en majorité dans l'ombre. Par conséquent, l'identification des victimes est un défi majeur de la lutte contre la traite. Les victimes évitent de coopérer avec la police, par peur de représailles ou de rétorsions; elles se méfient, n'osent pas parler. La difficulté pour la police consiste à réussir à déceler ces infractions malgré tout. C'est là qu'entrent en jeu les ONG, qui prennent un rôle d'identification, de protection, et qui aident les victimes à ramener un peu de stabilité dans leur vie.

Et dans le canton de Vaud ?

Il y a une dizaine d'années, dans les cantons romands, seule une poignée de victimes de la traite des êtres humains étaient identifiées par année. Afin d'améliorer la détection, la voie privilégiée à

l'époque fut de spécialiser une partie du personnel des centres de consultation LAVI et d'organiser des formations. Depuis 2014, l'État de Vaud fait de la détection et de la prise en charge des victimes de la traite d'êtres humains une réelle priorité. Des fonds publics sont alloués, une nouvelle structure spécialisée est créée, qui prend la forme d'une association baptisée Astrée.

Les victimes n'osent pas parler. La difficulté de la police consiste à déceler ces infractions malgré tout.

Si ce développement est réjouissant et à saluer, il est également révélateur de la difficulté à détecter la traite des êtres humains et à identifier correctement le phénomène. Les mécanismes de coopération cantonaux sont indispensables pour gérer de manière efficiente et coordonnée une situation de traite d'êtres humains sous tous ses aspects (aide aux victimes, droit des étranger-es, poursuite pénale, protection des mineur-es, etc.).

BORIS MESARIC
SERVICE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE
D'ÊTRES HUMAINS ET LE TRAFIC DE
MIGRANTS, OFFICE FÉDÉRAL DE LA
POLICE (FEDPOL)

Chercher, trouver, agir

Toutefois, force est de constater qu'ils n'ont qu'un impact limité sur la détection de nouveaux cas. On ne le répètera jamais assez : pour identifier la traite des êtres humains et extraire les victimes de leur situation d'exploitation, il faut une réelle volonté, associée à une excellente connaissance du phénomène ainsi que des ressources importantes (en temps, en personnel et au niveau des structures). Il faut vouloir trouver, savoir chercher et pouvoir agir. Cela est valable tant dans le domaine de l'aide aux victimes que dans le domaine de la poursuite pénale. Astrée est un bel exemple de réussite dont on peut s'inspirer.

Pour fedpol, l'actuelle collaboration avec des partenaires privés ne faisant pas partie de la police – comme les ONG – s'est avérée concluante pour lutter contre la traite d'êtres humains entre autres. Des partenaires comme Astrée – qui a fait une véritable différence dans le canton de Vaud – sont essentiels pour fedpol.



BEFH

De la traite vers une réhabilitation des droits humains fondamentaux

MARIBEL RODRIGUEZ
CHEFFE DU BUREAU VAUDOIS
DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES (BEFH) ET PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION CANTONALE
DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE
DOMESTIQUE

Comprendre pour mieux combattre

Dans le canton de Vaud, on a répertorié 33 infractions de traite enregistrées par la police au cours des dix dernières années. Ces chiffres ne reflètent toutefois pas entièrement l'ampleur du phénomène, puisqu'entre 2015 à 2019, plus de 100 victimes ont été identifiées par Astrée. Principalement des femmes étrangères, celles-ci sont majoritairement issues des filières de la prostitution, de l'exploitation de la force de travail et d'activités illicites forcées.

Compte tenu de la surreprésentation des femmes parmi la population touchée par cette problématique, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) soutient Astrée depuis 2015. Cette collaboration a permis de disposer d'informations précises, qui ont contribué à mieux comprendre la nature et la dynamique de la traite, et ainsi la combattre plus efficacement. Ce travail d'analyse et de recensement a permis de dresser les profils des personnes prises dans les filets de la traite, leurs trajectoires et de déterminer les secteurs économiques qui exploitent cette main-d'œuvre.

Une forme moderne d'esclavage

Les femmes victimes de traite, en particulier celles qui se trouvent en situation irrégulière, hésitent souvent à faire appel aux autorités pour dénoncer l'exploitation dont elles font l'objet, car elles redoutent une remise en question de leur statut de résidence ou un renvoi dans leur pays d'origine. Dès lors, les filières qui les exploitent se trouvent dans une position renforcée, qui leur permet d'exercer du chantage et de l'intimidation.

Cette situation leur permet de verser aux victimes une rétribution bien en dessous de la valeur du travail qu'elles fournissent, de les retenir dans des conditions précaires et parfois même d'exercer une violence physique sur elles. Dès lors, la traite des êtres humains entraîne et cumule une série de violences et de discriminations.

La traite des êtres humains telle qu'elle existe encore sur notre territoire, constitue une forme moderne d'esclavage. Astrée se situe en première ligne et, pour ces nombreuses femmes, est un passage d'une zone de non-droit vers un espace de dignité humaine duquel elles n'auraient jamais dû être exclues.

Assurer les droits des victimes

Le BEFH souhaite saluer le travail que réalise Astrée sur cette ligne de démarcation. Alors que nous nous efforçons de construire une société plus égalitaire pour les femmes et les hommes, Astrée s'assure pour sa part de réintégrer les personnes victimes de traite dans le cercle des droits humains fondamentaux. Un travail différent, mais complémentaire.

En cinq ans, Astrée a fait ses preuves et a démontré son efficacité ainsi que la justesse de ses missions et, en ce sens, il est important de relever l'étroite collaboration qui s'est instaurée avec la Table ronde cantonale contre la traite des êtres humains. Le Bureau de l'égalité remercie Astrée, notamment pour sa contribution aux droits des femmes, et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses missions dans le canton.



UMV

Des lésions en forme de fer à repasser

Quand tout commence par une consultation aux urgences

Quelques semaines après l'ouverture de notre consultation de l'Unité de médecine des violences du CHUV, j'ai reçu une femme de 25 ans qui nous avait été référée par le service des urgences. Cette jeune femme présentait sur son dos de multiples lésions en forme de fer à repasser. Nous sommes parvenues à établir un contact malgré les difficultés linguistiques et l'état de frayeur, voire de panique, dans lequel la patiente se trouvait.

Elle était terrorisée à l'idée des représailles qu'elle allait subir si elle dénonçait son « souteneur ».

Elle était arrivée en Suisse suite aux promesses de travail et de permis de séjour d'un homme établi à Lausanne. Dès son arrivée, il lui avait pris son passeport et l'avait confinée dans un studio dans lequel elle était vendue. Elle avait essayé de s'échapper et, pour y parvenir, de garder une partie de l'argent des clients. Il l'avait retrouvée et punie en lui appliquant le fer à repasser brûlant sur le dos. Sa peau s'étant surinfectée, l'homme l'avait amenée aux urgences. Ce service s'est ensuite référé à notre consultation spécialisée.

MARIE-CLAUDE HOFNER
MÉDECIN DE SANTÉ PUBLIQUE,
ANCIENNE MÉDECIN ASSOCIÉE
À L'UNITÉ DE MÉDECINE DES VIOLENCES
(UMV, CHUV) ET MEMBRE DU GREVIO

Sans argent, sans papiers, sans famille

L'établissement du constat médical terminé, nous avons essayé de trouver une solution pour assurer sa sécurité. N'ayant aucun statut légal en Suisse, il n'était pas question pour elle d'appeler la police. Elle avait bien trop peur, et avec raison, d'être renvoyée dans son pays, où ne l'attendait que la stigmatisation et le rejet des siens. De plus, elle était terrorisée à l'idée des représailles qu'elle allait subir si elle dénonçait son « souteneur ». Elle n'avait pas d'argent, pas de papiers, pas d'amis, pas de famille, elle était terrorisée, soumise au bon vouloir d'une bande de malfaiteurs et cela en 2006 en plein cœur de Lausanne. C'est entre autres pour répondre à ce type de situation que l'Association Astrée a été créée.

En 2019, j'ai été élue au titre de la Suisse au sein du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Ce groupe de suivi veille à l'application de la Convention d'Istanbul . Je peux ainsi contribuer à la lutte contre la traite. En effet, ce texte de loi fait obligation aux pays signataires de lutter contre toutes les formes de violences envers les femmes. Il prévoit un principe de non-refoulement et de protection intégrale des victimes, principes essentiels dans les situations de traite, pour lequel la Suisse a malheureusement émis une réserve!



ZOOM SUR

La Convention d'Istanbul

En 2017, la Suisse a ratifié la Convention de lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul), et ses articles sont devenus un instrument juridique suisse en 2018. La Convention fait obligation aux pays signataires de mettre en œuvre des mesures de lutte contre toutes les formes de violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques faites aux femmes.

Ce texte est le fruit d'un long travail porté par les mouvements sociaux féministes de ces trente dernières années. Il affirme que les violences sont faites aux femmes parce qu'elles sont des femmes, qu'elles sont la manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation, qu'elles sont de nature structurelle et fondées sur le genre, et un des

mécanismes cruciaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes. Le texte ajoute que les violences faites aux femmes sont une violation des droits humains, une forme aiguë de discrimination et qu'il est du devoir des États de lutter contre les violences sexistes.

La Confédération a confié au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) le pilotage des mesures de prévention et de protection des victimes et de leurs enfants, prévues par la Convention, ainsi que la mise en conformité de l'appareil législatif.

→ coe.int/fr/web/istanbul-convention

→ ebg.admin.ch

Une plateforme d'ONG existe également, dont le secrétariat est assuré par Terre des Femmes.

→ istanbulkonvention.ch

PLATEFORME TRAITE

Donner aux victimes un accès à leurs droits

ANNA SCHMID
COORDINATRICE DE PLATEFORME
TRAITE, FIZ/CENTRE D'ASSISTANCE
AUX MIGRANTES ET AUX VICTIMES
DE LA TRAITE DES FEMMES

La pointe de l'iceberg

Malgré les grands progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains en Suisse, les centres d'assistance aux victimes de la traite constatent que les victimes ont encore trop souvent des difficultés à faire valoir leurs droits. Bien que la Suisse ait signé la Convention européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains, les droits des victimes qui y sont énoncés ne sont que partiellement appliqués en Suisse, ce qui a également été critiqué par le GRETA, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe.

On peut présumer que le nombre actuel de victimes identifiées en Suisse n'est que la partie visible de l'iceberg : seule une petite fraction des victimes est connue, et parmi celles-ci, seules quelques-unes reçoivent une protection et un soutien adéquats. C'est aujourd'hui une question de chance ou de hasard qu'une victime puisse faire valoir ses droits.

Les raisons de cette situation sont un manque de sensibilisation de la part des autorités et du grand public, ainsi qu'un

manque de ressources financières pour apporter un soutien complet aux victimes et pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains. De plus, diverses lacunes dans la protection des victimes rendent actuellement difficile une lutte contre la traite : par exemple, le manque d'accès à la protection et à la justice pour les victimes en procédure d'asile ou le manque d'accès à la protection pour les victimes qui ont été exploitées à l'étranger. Enfin, le faible nombre de condamnations pour traite des êtres humains est alarmant par rapport au nombre de victimes, ce qui indique que des poursuites efficaces et des peines appropriées sont encore loin d'être la règle.

Les droits des victimes de traite ne sont que partiellement appliqués en Suisse.

Une voix commune

Pour ces raisons, Astrée, le FIZ/Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes, l'Antenna

MayDay Ticino et le CSP de Genève ont décidé de créer une Plateforme nationale pour assurer une coopération continue et un échange d'informations approfondi de manière à devenir une voix commune plus forte pour les droits fondamentaux des victimes de la traite des êtres humains.

Ces quatre ONG sont toutes spécialisées dans la protection des victimes de traite et suivent une approche fondée sur les droits de l'homme dans leur travail. L'échange d'informations, de pratiques et d'expériences entre les organisations membres permettra d'identifier les problèmes et les lacunes en matière de protection des victimes. Cette coopération au niveau national permettra de renforcer la voix des organisations dont l'approche de la traite des êtres humains est centrée sur les victimes. Le travail politique conjoint se concentre sur la réduction des lacunes en matière de protection des victimes. En outre, la Plateforme a pour but de sensibiliser les professionnel·les et le grand public aux droits des victimes de la traite des êtres humains et à leur situation.

ZOOM SUR Plateforme Traite

La Plateforme suisse contre la traite des êtres humains a été officiellement fondée en 2020 et pose les revendications suivantes aux politiques suisses :

- Dans tous les cas et dans tous les cantons, il est indispensable que les organisations spécialisées dans la protection des victimes soient impliquées le plus tôt possible dans l'identification, le conseil et la prise en charge des victimes présumées de la traite des êtres humains et que leurs services soient financés.
- Les victimes qui ont été exploitées à l'étranger et qui ont fui en Suisse doivent avoir accès à un soutien et à une protection. Cela s'applique en particulier aux

victimes qui ont déposé une procédure d'asile. En outre, les expulsions selon le Règlement Dublin III ne doivent pas être effectuées s'il y a suspicion qu'une personne soit victime de traite.

Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour sensibiliser les institutions et le public à la traite des êtres humains, surtout à la traite à des fins d'exploitation du travail. Il est nécessaire que le droit pénal soit complété pour que cette infraction pénale puisse être sanctionnée justement.

→ www.plateforme-traite.ch



Paroles

Plongée dans la vie
d'Astrée



Micro-trottoir

Question 1

**Savez-vous
ce qu'est la
traite d'êtres
humains ?**

1 – J'ai appris depuis peu ce que c'était en préparant un dossier pour mes cours d'apprentissage. J'avais choisi l'esclavage comme sujet d'analyse. Lors de mes recherches, je suis tombé sur des articles sur l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains. J'ai été tellement choqué que cela existe encore aujourd'hui.

2 – J'aimerais pouvoir répondre « non », mais même si je n'ai pas fait de recherches plus poussées pour mon travail, je ne pense pas que la Suisse soit différente des autres pays, malheureusement.

Homme 20 ans, libanais

Question 2

**Pensez-vous
que cela existe
en Suisse ?**

1 – J'en ai déjà entendu parler, mais je ne saurais pas exactement dire qui est concerné par cela. Des femmes à mon avis, car cela doit être plus difficile avec des hommes. Enfin je pense.

2 – Il y a quelques jours, j'aurais répondu « non », mais je suis récemment tombé sur un article relatant la condamnation d'un homme pour cela. Je m'attendais à ce que cela soit un vieux pervers, mais il s'agissait d'un homme de mon âge. J'ai été choqué par ce que ces femmes ont pu vivre.

Homme, 29 ans, suisse

1 – Non, pas du tout. [Explications] Mais non, ce n'est pas possible, je n'y crois pas, ça ne peut pas exister aujourd'hui !

2 – Non, jamais de la vie, en Suisse jamais. Il y a trop de lois, ce n'est pas possible !

Femme, 19 ans, portugaise

1 – J’ai déjà entendu parler de femmes qu’on envoie travailler dans des familles riches à l’étranger et qu’on paie très mal. Mais bon, je pense qu’elles sont mieux payées que chez elles, sinon elles ne partiraient pas à mon avis.

2 – J’espère bien qu’il n’y a pas de ça chez nous. On respecte l’humain et on protège les gens, donc si ça existe vraiment ici, il suffit d’aller à la police.

Femme, 64 ans, suisse

1 – Oh que oui ! ça existe chez nous malheureusement, et je pense de plus en plus.

2 – Je connais personnellement des gens qui ont vécu ça, bien sûr. Pourquoi ça n’arriverait pas en Suisse ? Le monde est comme ça, hein ?

Homme, 43 ans, camerounais

1 – On en a parlé à l’école, mais il y a un moment. Je trouve ça horrible, comment peut-on faire ça ? Comme si c’était des marchandises et on fait ce qu’on veut avec, ce n’est pas normal.

2 – Je n’espère pas, mais pourquoi pas ? La Suisse est un pays comme les autres.

Femme, 17 ans, serbe

1 – Non, pas du tout. [Explications] Ok. Je n’aurais jamais pensé que ça pouvait exister tout ça et que les hommes pouvaient aussi le vivre. C’est hallucinant ! Heureusement qu’on est des hommes modernes et éduqués, il paraît...

2 – La Suisse, c’est bien joli comme pays, mais elle a les mêmes problèmes que les autres. En plus, ici, il y a de l’argent ; ça doit rapporter d’envoyer du monde ici.

Homme, 37 ans, marocain

1 – Je ne sais pas, ça consiste en quoi ? On vend des gens comme des esclaves ? Enfin, le nom me fait penser à cela en tout cas. [Explications] C’est comme une version moderne de l’esclavage, mais on a réussi à encore y rajouter des choses alors ? C’est horrible, vraiment. Je ne sais pas où va ce monde. Pourtant, je pensais en avoir vu des choses...

2 – Alors je pense bien. La Suisse n’est pas plus domage qu’un autre pays. Mais on sait cacher les choses ici. C’est comme la misère et la faim, « ça n’existe pas chez nous ». Tu parles, c’est pareil qu’ailleurs, même pire, car on le cache.

Homme, 78 ans, suisse

1 – Oui, je vois bien ce que c’est, mais pour être honnête, je ne pourrais pas vraiment approfondir sur le sujet et je pense que mes connaissances sont plus que limitées. [Explications] Oui, c’est bien ce que je pensais, je n’avais qu’une vague idée de ce que cela représentait. C’est encore plus horrible que tout ce que j’aurais pu imaginer et je n’aurais jamais pensé que les hommes pouvaient aussi être concernés.

2 – J’aimerais dire que non, mais si vous êtes là, je suppose que ce n’est pas pour rien ces questions. Jamais je n’aurais seulement pensé que cela existait en Suisse et que des associations d’aide aux victimes aient pu y voir le jour, ça me paraît surréaliste.

Femme, 40 ans, suisse

1 – Non, jamais entendu parler, je ne sais pas du tout ce que c’est. [Explications] Waouh, c’est chaud quand même.

2 – Ben, pff, je ne sais pas... j’aimerais dire que non, mais je sais que la Suisse n’est pas un meilleur pays qu’un autre. Ce n’est pas parce qu’on ne le voit pas que ça n’existe pas. Mais ça serait chaud pour la Suisse et l’image qu’elle essaie de donner.

Homme, 19 ans, italien

Inviter

FRANÇOISE
WEILHAMMER
JOURNALISTE
À LA RADIO
TÉLÉVISION
SUISSE (RTS)

Au recoin d'une ruelle lausannoise, une porte comme celle d'un coffre-fort. Quand elle s'est ouverte, elle a fait un bruit sourd, une sorte de chuintement, le bruit d'une porte de forteresse. Une porte qui protège, la porte d'un cocon, la porte d'Astrée.

À l'intérieur du refuge, j'ai ressenti comme de la légèreté, alors que les jeunes filles et les femmes qui s'y réfugient ont vécu des mois, des années de souffrances, que personne ne peut ou ne veut imaginer. Les premières pensionnaires d'Astrée que j'y ai croisées se disputaient gaiement l'usage d'un sèche-cheveux, en dévalant le grand escalier de l'entrée. En haut, une grande pièce, une sorte de réfectoire, où elles cuisinent, se parlent, ou pas du tout, se chamaillent, ou s'embrassent, se donnent des conseils pour reprendre pied et s'échapper de leur cauchemar. Dans leur petit bureau, Anne et Angela m'ont expliqué, m'ont raconté des bribes de vie, des bribes de trottoir, des bribes d'horreur. Elles m'ont parlé de leur travail engagé, passionné, indispensable.

Pour que les victimes de la prostitution forcée en Suisse puissent un jour rêver d'un autre monde. Comme cette jeune fille qui, à la fin de mon reportage de Temps Présent, me disait: «Mes espoirs, mon rêve, c'est de devenir une femme vertueuse, une femme indépendante. Je témoigne pour dire aux filles qui sont là, dehors, que tout espoir n'est pas perdu. Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir. Il faut qu'elles résistent, qu'elles disent <non> au trafic d'êtres humains! Elles ne doivent plus être des esclaves, nous sommes tous humains, il ne faut pas traiter les gens comme s'ils étaient des déchets.»¹

¹

RTS, *Rescapées de l'enfer de la prostitution*, Temps Présent, 2018.

Femmes et hommes

ANNE ANSERMET
PAGOT
CODIRECTRICE
D'ASTRÉE

Tout d'abord, des personnes, femmes et hommes, courageuses, avec des ressources incroyables, qui ont réussi à survivre aux pires épreuves de la migration, aux mauvais traitements, à l'humiliation et à l'exploitation sous des formes très diverses. Des personnes en vie malgré tout, qui ont su conserver en elles une parcelle, parfois infime, d'espoir et de vivant.

Les horreurs subies font partie du passé et nul n'a le pouvoir de les changer. Il s'agit désormais de réapprendre à se faire confiance, à se pardonner d'avoir placé sa confiance en des personnes mal intentionnées avec pour conséquence une situation d'exploitation et, si cela est possible, de refaire confiance aux êtres humains qui sont là pour aider et soutenir. Le chemin est long, très long...

Migrantes involontaires, ces personnes se retrouvent dans notre pays, isolées de leur famille, de leurs ami·e·s dans un monde dont elles ne connaissent souvent pas les codes. Que de peurs, de honte, de chagrin lorsqu'elles franchissent le seuil d'Astrée. Au quotidien, en tant que professionnel·les du domaine social et avec notre humanité, nous tentons d'établir un lien de confiance adéquat avec chacune d'entre elles. Au fur et à mesure des semaines et des mois, très progressivement, le changement s'installe. Nous les voyons reprendre confiance en elles, s'ouvrir à nous, partager leurs préoccupations, mais aussi leurs désirs et leurs rêves. Cette transformation est un cadeau qu'elles nous offrent: espoir, projets, goût à la vie par moment retrouvé... leur humanité reprend vie.

Quelle richesse dans les échanges entre elles et nous: nous voyageons à travers des cultures jusqu'alors inconnues, nous découvrons le monde à travers leurs yeux, leurs expériences, leurs racines. Nous nous ouvrons à leurs croyances, découvrons des univers très éloignés de notre monde cartésien et constatons souvent notre ignorance.

Au-delà du rôle professionnel, la rencontre est humaine, de femme à femme, avec des préoccupations et des aspirations communes à notre genre féminin. Lorsqu'elles ont suffisamment repris confiance en elles, il s'agit d'expérimenter une vie plus autonome. Vient alors le temps de l'aurevoir, à la fois teinté de larmes, d'appréhensions et de joie de prendre son envol.

Pour nous qui avons assisté à la transformation de ces femmes et hommes victimes de traite, nous ressentons une immense satisfaction et une grande fierté d'avoir pu contribuer à rendre le monde un peu moins injuste et à restaurer la confiance de quelques personnes dans le genre humain.

Le parcours de rétablissement de ces femmes et hommes sera encore long, les obstacles nombreux, cependant le lien de confiance tissé petit à petit avec Astrée subsiste et permet de revenir demander conseil ou de partager des événements heureux.

*

Je n'ai jamais osé parler à ma mère de ce qui m'est arrivé. C'est une histoire horrible. J'ai toujours voulu la préserver de ce chagrin. Dans mon pays, on a déjà entendu raconter de tels parcours, mais on ne pense pas que cela puisse arriver à un membre de notre famille. C'est tellement gros que les parents se disent : « Non, pas à ma fille. » Mais en même temps, au fond d'eux, ils savent que cela est possible. Mais c'est dur sans elle. Plus le temps passe, et plus j'aimerais lui parler de ça. Dans nos conversations, je me sens toujours obligée de contourner la question. Je pense que j'aborderai le sujet en lui racontant l'histoire comme si c'était arrivé à une connaissance. Je verrai sa réaction et après je déciderai si je peux lui dire que c'est moi.

*

Je ne lui pardonnerai jamais. Elle m'a trompée et elle m'a volé les plus belles années de ma vie. Je ne peux pas oublier ses mots et tout le mal qu'elle m'a fait. C'est grâce à Astrée que j'ai retrouvé confiance et que je peux avoir une nouvelle vie. J'aime mon travail même si des fois ce n'est pas facile. Après tout ce que j'ai vécu, j'espère pouvoir continuer à construire mon avenir ici.

Le temps

Elle a eu besoin de plusieurs années pour parler de ce qui lui était arrivé.

Elle ne savait pas à qui demander de l'aide (Astrée n'existait pas à l'époque) et l'exploitation avait laissé des blessures trop profondes. Elle avait pu soigner son corps, mais pour faire confiance, demander justice et démarrer une nouvelle vie, elle avait besoin de temps. Un jour, il y a 5 ans, l'assistante sociale de l'hôpital l'a adressée à Astrée.

Aujourd'hui, je l'accompagne chez son avocate. Celle-ci lui annonce que la personne qui l'a fait venir ici en lui faisant miroiter une nouvelle vie et qui l'a ensuite amenée chez les personnes qui l'ont contrainte à la prostitution durant plusieurs années ne pourra pas être poursuivie à cause de la prescription. Le délai est passé, la justice ne peut plus être saisie. L'avocate souligne que cela dépend de la loi, personne ne met en doute son récit et qu'elle a été courageuse.

Elle pleure et nous remercie. Elle nous remercie, car on l'a aidée malgré son passé, car on a accueilli son histoire, sans la juger. Aujourd'hui, elle est contente de son travail et se sent « un peu moins sale ». Elle n'exprime pas sa colère, n'est pas fâchée. En essayant de la rassurer, de valoriser sa force et ses compétences, je me dis que le chemin pour retrouver la confiance en soi et le plaisir dans la vie est encore long. J'espère qu'un jour elle se rendra compte de la personne magnifique qu'elle est.

ANGELA ORITI
CODIRECTRICE
D'ASTRÉE

Des personnes victimes extraordinaires

PATRICK
BODENMANN
MÉDECIN
RESPONSABLE
DU CENTRE DES
POPULATIONS
VULNÉRABLES DU
CHUV ET MEMBRE DU
COMITÉ D'ASTRÉE

Lorsque je me rends aux séances du Comité d'Astrée, des sentiments entremêlés apparaissent : d'une part, l'enthousiasme de rencontrer des professionnel·les que j'apprécie, dynamiques, en quête de sens pour des vies humaines agressées, traumatisées, minorisées, invisibilisées ; d'autre part, un sentiment de crainte et d'inquiétude de rencontrer ces *victimes* de la traite, victimes qui ont dû tant subir, au-delà de tout ce que je peux m'imaginer.

Mais ces sentiments initialement antagoniques ne deviennent plus qu'un lorsque, croisant le regard de l'une de ces *personnes*, je vois force et abnégation, une résilience infinie, des talents occultes, et cette dignité immense, non monnayable. Ce sera elle qui me saluera d'un sourire bienveillant, qui m'invitera à partager une boisson ou un plat qu'elle vient de cuisiner. De la *victime* à la *personne* porteuse d'espoir, donc...

La traite des êtres humains va au-delà de ce qu'il est possible d'être décrit. Ces *personnes victimes* sont étroitement concernées par ce que l'on appelle l'intersectionnalité, à savoir un risque accru de domination, de marginalisation, car présentant un ou plusieurs autres facteurs de risque de discrimination en plus d'être victime de la traite : l'origine, la « race », l'ethnie, le fait d'être une femme, une situation de handicap, etc.

Cette situation est inacceptable, car inhumaine, et ce n'est plus le moment de se poser la question de savoir si l'on doit faire quelque chose. La question est de savoir que faire, comment le faire et quand le faire. Et c'est à ces questions que répond au quotidien l'équipe d'Astrée depuis cinq ans.

Mensonges

« Tout le monde ment. Les flics. Les avocats. Les témoins. Les victimes. Le procès n'est que concours de mensonges. Et dans la salle d'audience, tout le monde le sait. Le juge. Les membres du jury, même eux. Tous, ils viennent au prétoire en sachant qu'on va leur mentir. »

Michael Connelly, *Le verdict du plomb*, 2009.

La police ment afin d'obtenir les informations nécessaires à l'enquête. C'est acceptable. Les avocat·es mentent pour défendre au mieux leurs mandant·es. C'est leur travail. Le ou la prévenu·e ment pour éviter d'être inculpé·e ou, au moins, tenter de diminuer la peine qui lui sera infligée. Cela se comprend. La victime ment par soif de justice, par peur ou encore parce que ses souvenirs sont emmêlés. Mais, cela n'est pas admissible.

À Astrée, nous devons nous battre constamment contre et pour cet état de fait. Les erreurs des victimes ou leurs manquements leur portent préjudice et risquent de compromettre le travail d'Astrée. Lorsque la victime ment, elle est pointée du doigt par toutes et tous. La police lui reprochera de l'embrouiller dans son travail, son avocat·e lui dira qu'il ou elle ne peut ainsi pas la défendre, l'avocat·e de la partie adverse utilisera le mensonge pour monter sa stratégie de défense et, probablement, le ou la prévenu·e cachera un sourire au coin des lèvres en dégustant sa victoire. Quoi qu'il en soit, la victime ne sera pas reconnue en tant que telle.

Notre travail doit constamment tenir compte de cette réalité. Nous accompagnons la victime afin qu'elle ne soit pas confuse lorsqu'elle doit raconter son histoire. Nous la briefons afin qu'elle n'hésite pas quand ses mots seront remis en cause. Nous l'intimons de ne pas mentir, même quand cela lui paraîtra juste. Elle devra tenir bon même si, autour d'elle, les autres acteurs et actrices du procès continueront à mentir. Les femmes et les hommes que nous accompagnons dans leur quotidien n'ont pas le droit à l'erreur. Elles et ils doivent rouvrir la plaie de leurs souffrances avant même qu'elle soit soignée, sans tergiverser.

Je ne peux dès lors que m'incliner devant le courage de ces personnes qui se mettent en jeu en prenant d'importants risques pour leur vie. Elles sont nos plus importantes partenaires dans la course pour la justice.

AURORA GALLINO
INTERVENANTE
SOCIALE À ASTRÉE

Un emblème de la sororité

GAYA AVETISYAN
VEILLEUSE À ASTRÉE

Un jour, j'ai découvert que les mythes peuvent devenir réalité. En rejoignant Astrée, c'est la solidarité dont toutes les femmes devraient faire preuve qui m'est apparue de plein fouet. Astrée sensibilise, protège, se retrouve face à des murs et tente de les briser. Ses aptitudes s'étendent, évoluent et parfois, en temps de crise, se restreignent.

Pourtant, elle ne lâche rien, cette déesse de la Justice. Des limites lui sont posées, mais son intégrité l'amène à les questionner. Car en dehors des textes de loi, derrière les articles et les alinéas, ce sont des vies qu'elle entrevoit. Il lui arrive de faire preuve d'autorité, par son statut d'envergure entaché de maladresse humaine.

Pour autant, ses revendications n'en pâtissent pas, car sa droiture reste indemne. Son esprit dévoué permet aux plus vulnérables d'emprunter le couloir de l'espoir. Son importance n'est plus à prouver tant elle a mis en exergue de grandes problématiques présentes sur notre petit territoire helvétique. C'est donc le cœur un peu plus léger que les victimes de traite peuvent avancer.

Un jour, j'ai découvert que ce sont les femmes qui incarnent la Justice, la vraie.



*

Je me sens bien à l'intérieur des murs d'Astrée. Très bien. Ici je ne suis pas jugée. Mais parfois, quand je suis à l'extérieur et que je dis aux gens où j'habite, je perds de nouveau toute la confiance que j'ai essayé de regagner au fil des mois. Je ne suis pas fière d'être tombée dans ce piège qui m'a amenée en Europe. J'aimerais pouvoir l'oublier et j'aimerais que les gens ne connaissent pas mon passé. Je ne souhaite pas être en position de vulnérabilité face aux gens en montrant mes faiblesses. Qui peut m'attester que quelqu'un ne pourrait pas à nouveau en profiter?

*

Avant Astrée, j'étais dans la rue, je me sentais seule, sans personne pour m'aider. Depuis que j'ai été accueillie au foyer, j'ai des gens sur qui je peux m'appuyer, je me sens au chaud et j'ai moins peur. Et comment j'envisage l'avenir? Sans peur, même quand je serai seule.



Cela fait plusieurs mois que je suis prise en charge par Astrée. Je sens que je commence à aller mieux, même si mes démons remontent souvent à la surface. Je fais des cauchemars et, lorsque je me réveille en sursaut, il m'est impossible de regagner mon sommeil. Ma famille, surtout mon fils, me manque terriblement et j'aimerais trouver un compagnon avec qui partager ma vie. J'ai essayé de rencontrer des hommes. J'en ai trouvé un avec qui j'avais un bon feeling et qui me paraissait doux et sympa. Après quelque temps, il s'est approché de moi. Il voulait m'embrasser. Je l'ai repoussé et je n'ai plus répondu à ses appels téléphoniques. Je me demande à quel moment de ma vie je pourrais de nouveau faire confiance à quelqu'un.



J'ai connu une personne qui me parle souvent de situations très injustes au sein de la communauté dont il est originaire. Il a déposé plainte pour ce qui lui est personnellement arrivé. De mon côté, je trouverais juste que ces autres situations soient aussi portées aux yeux des autorités suisses. Cependant, je comprends sa crainte d'être repoussé de la communauté. Bien qu'il soit en Suisse, c'est au sein de cette même communauté, dans laquelle des faits qui sont légalement répréhensibles sont commis, que cette personne a le plus de chances de trouver un moyen d'insertion.

La rencontre

Voilà maintenant une année et demie que j'ai franchi la porte d'Astrée. Réjouissances, craintes et interrogations se mêlaient à l'idée d'intégrer un nouveau poste de travail dans un domaine qui m'était pratiquement inconnu.

MARIE MAURO
INTERVENANTE
SOCIALE À ASTRÉE

Dix-huit mois après, entre rires, pleurs et cris, les mots qui me viennent à l'esprit sont attention, écoute, souci, prise en compte, veille, protection. Un vocabulaire qui, à mon sens, définit bien l'accompagnement des personnes accueillies au sein de l'Association Astrée.

Les épreuves de la survie, endurées, ont laissé des traces dans les mémoires et sur les corps. Comment ces femmes et ces hommes peuvent envisager une reconquête de soi, une quête de dignité, après avoir vécu l'innomable, l'ignominie? Les différentes façons de s'en sortir peuvent être pensées comme des étapes. Et la première, me semble-t-il, est la *rencontre*. Une rencontre qui engage la réciprocité des points de vue et le respect mutuel. La rencontre constitue la première étape de l'accompagnement social, et de sa réussite découlent les étapes conduisant à l'autonomie des personnes. Elle est donc le cœur même de notre engagement.

Les rencontres permettent de construire une relation basée sur la confiance, ouvrent sur de possibles champs d'action, favorisent de nouveaux modes de présentation de soi. Nous ne cherchons pas à diriger les personnes vers une autonomie illusoire, mais nous espérons trouver dans chaque situation les prises susceptibles de construire un projet réaliste et réalisable. Face à la lenteur des décisions institutionnelles, face aux échecs des démarches entreprises, notre attitude est patiente, confiante et conciliante.

Enfin, ma mission au sein d'Astrée m'a montré le rôle important que nous pouvons endosser à un moment donné de la vie de ces femmes et de ces hommes. Récemment, une jeune fille que j'accompagne m'a montré son téléphone et m'a dit: «Regarde Marie sous quel nom je t'ai inscrite», et c'est avec stupeur et émotion que j'ai lu le nom de «Maman». Ou encore, durant la période du semi-confinement liée à la pandémie de Covid-19, une femme que j'accompagne depuis mes débuts à Astrée m'a dit que j'étais son ange en Suisse.

Penser notre pratique dans un contexte tel que celui de la traite et de l'exploitation, évaluer les besoins d'accompagnement et d'accueil de ces femmes et ces hommes, constituent autant de réflexions qui sont au cœur de notre action. Néanmoins, sans la qualité, densité, constance et durabilité de liens, il n'y a pas de relations fondatrices du processus de sortie.

Cinq ans de vie et de vécus

MIMOZA
KOKOLLARI
INTERVENANTE
SOCIALE À ASTRÉE

J'ai eu la chance de participer à l'aventure d'Astrée dès l'ouverture du foyer en 2015, il y a 5 ans. L'enthousiasme du projet y était palpable, la découverte du fonctionnement de l'association passionnante et surtout, la rencontre avec les bénéficiaires tellement riche. Bien sûr, je mentirais si je disais que tout était parfait. Les règles d'organisation du foyer étaient différentes, parfois chaotiques, le rapport aux bénéficiaires était moins naturel et presque personne n'avait entendu parler de traite en Suisse, encore moins à Lausanne.

Cinq ans plus tard, grâce aux bénéficiaires, à la direction, aux intervenantes sociales, aux intervenants sociaux et aux veilles, mais également grâce à un réseau plus élargi et instruit sur la cause ainsi qu'à un public citoyen sensibilisé aux questions de la traite et de l'exploitation, Astrée a fait du chemin. Dans nos bureaux, dans nos démarches, dans notre approche professionnelle, je ressens qu'aucun défi n'est impossible à relever. Nous avons acquis une confiance dans notre expertise et pratique professionnelles, malgré les bâtons qu'on nous met régulièrement dans les roues. Cette confiance dans la pérennité de l'association est motivante et essentielle pour continuer notre travail.

Chaque année, il faut que les victimes prouvent leur mérite de rester en Suisse, leur bonne intégration ou leur fragilité excessive en cas de départ.

Je me demande alors comment ces cinq ans ont été vécus par les personnes ayant bénéficié de la prise en charge d'Astrée. C'est souvent grâce à une photocopie, un « bonjour » surprise ou un renouvellement de permis de séjour que j'ai eu l'occasion d'échanger sur l'après Astrée. Le départ d'Astrée est souvent synonyme de joie pour les résidentes du foyer : finis les horaires contraignants, le tournus des tâches ménagères et la vie en communauté ! Bonjour l'indépendance, la liberté, la nouvelle vie ! Pendant un laps de temps, naïvement, nous rêvons ensemble que tout ira parfaitement bien. Nous savons que ces personnes méritent et ont besoin d'une stabilité. Nous la leur souhaitons, nous restons disponibles. Les bénéficiaires sont suivies par d'autres institutions, s'insèrent dans la vie professionnelle, se forment, cherchent du travail.

Nous sommes toujours impressionné-es par leur capacité d'adaptation, leurs ressources pour avancer, leur envie d'aller de l'avant hors d'Astrée. Pas que nous ne les pensons pas capables, mais plutôt parce qu'elles et ils nous rappellent très bien à quel point nous n'étions pas tant indispensables finalement, comme nous pensions l'être. Il y a toutes ces épreuves auxquelles elles et ils doivent faire face après avoir eu le temps et les ressources pour commencer à se reconstruire et à s'intégrer durant les neuf à douze mois que dure généralement une prise en charge à Astrée. Il faut trouver un travail, parler français et être indépendant-e dans ses démarches.

Après des années d'exploitation et de survie, même si nous l'espérons parfois secrètement, nous ne sommes pas en mesure de leur garantir un futur épanouissant et linéaire. Des mois, des années de procédure pénale, de confrontations à leur passé douloureux, aux auteur-es de l'exploitation et à leur communauté sont des faits qui perdurent après le suivi d'Astrée. Des classements de plaintes pénales, des doutes exprimés sur leur histoire, parfois ressentis dans le réseau de prise en charge, une fragilité psychologique due au déracinement, au passé douloureux difficile à rétablir. Mais aussi une intégration parfois ardue à un système compliqué et exigeant. Le marché du travail est difficile à intégrer. Puis le renouvellement de permis de séjour pointe son nez, et tous ces efforts et sacrifices sont à nouveau remis en question. Chaque année, il faut qu'elles et ils prouvent leur mérite de rester en Suisse, leur bonne intégration ou leur fragilité excessive en cas de départ. Maladroitement, on réplique que « oui, c'est le système, c'est la loi, c'est comme ça pour tout le monde ». Sauf qu'elles et ils ne sont pas tout le monde et il est, de mon point de vue, souvent paradoxal de donner tant d'espoir quand celui-ci est mis à mal chaque année, à chaque décision négative d'une procédure, à chaque pas qu'on considère comme faux dans un processus parfait d'intégration, inventé par des personnes n'ayant jamais fait l'expérience de migration ou d'exploitation.

Alors je souhaite à nos bénéficiaires qu'elles et ils puissent suivre le même parcours que celui de l'association, dans la bienveillance et l'épanouissement.

Le verdict

SANDRA GARRIDO
INTERVENANTE
SOCIALE À ASTRÉE

Mon mandat en tant qu'intervenante sociale à Astrée a commencé le 1^{er} février 2020. Le 16 juillet de cette année, j'ai assisté à ma première lecture de verdict au Tribunal d'arrondissement de Lausanne dans le cadre d'un procès pour traite d'êtres humains.

Notre directrice Anne Ansermet accompagnait une de nos bénéficiaires, plaignante dans cette affaire, en tant que personne de confiance pour la soutenir par sa présence bienveillante et rassurante dans son épreuve durant les deux longues journées qui ont précédé le verdict. Et quelle épreuve! Une journée de procès de 9h à 18h, une autre de 9h à 14h, toutes deux sans pause, sans possibilité de s'extraire pour assouvir un besoin primaire, de colmater un creux d'estomac, ou même verser quelques larmes pour soulager discrètement les nerfs mis à rude épreuve.

Anne m'a proposé d'assister, le troisième jour, à la lecture du verdict. La plaignante, que je ne connaissais pas étant donné son ancienneté par rapport à moi, est arrivée à Astrée où elle avait rendez-vous avec Anne, avec dignité, souriante et brillante, avec un petit haut à paillettes et des cheveux ornés d'un beau tissage coloré. Et surtout un regard confiant, affirmé, qui en disait long sur sa volonté d'affronter avec force la dure épreuve à venir.

J'ai été d'emblée touchée par l'importance vitale de la personne de confiance, la complicité entre Anne et la plaignante, et l'énergie qui circulait entre elles deux pour se donner mutuellement du courage. J'ai ressenti ce partage comme un moment de pure profondeur, d'échanges qui se passent de mots et parlent de sentiments simplement sincères, forts et d'un passé commun autour d'une rencontre due à l'injustice de la traite, devenue une histoire de confiance et d'amitié.

L'entrée de l'accusé dans la salle d'audience m'a fait un effet beaucoup moins brillant, malgré un pull jaune canari moulant et un torse bombé de fierté... difficile de sentir de la dignité émaner d'un être dont on connaît les agissements. Pourtant, en face de nous, se tenait également un être humain.

Sur le chemin en direction du tribunal, j'ai entendu les mots rassurants d'Anne pour la bénéficiaire: «Tu es reconnue comme victime, ne sois pas trop triste si le verdict n'est pas celui que tu attends. Si le juge ne devait pas te reconnaître comme victime, n'oublie pas que tu l'es pour nous.» Autant de mots embaumants.

Des mots prononcés par le juge, certains m'ont touchée:

- La crédibilité de leur récit en parlant des victimes! Et au final, cette triple reconnaissance si importante pour la reconstruction: celle d'une association qui défend une cause, celle de la victime qui ose raconter son récit, et celle du jugement par la loi.
- «Elles ont été traitées comme des marchandises vivantes», a également dit le juge. À ce moment-là, un regard empli de larmes de reconnaissance échangé entre Anne et la plaignante... et pour moi aussi des larmes, comment s'abstenir? Le juge reconnaît à l'accusé une culpabilité très lourde, mais non pas une culpabilité dans le sens d'un repentir, non: la culpabilité d'actes odieux commis en connaissance de cause et sans appréciation pour ces femmes qui en paient le prix par leur intégrité psychique et leur intimité corporelle.

«Aucune compassion, pas de scrupules, la fin des agissements a correspondu à l'arrestation et non pas à la culpabilité.» Autant de mots à l'encontre de l'inculpé pour reconnaître la souffrance de la plaignante et, à défaut de l'effacer, l'envelopper de sens et lui ouvrir un nouveau chemin pour qu'elle se fasse moins présente.

Un regard confiant, affirmé, qui en disait long sur sa volonté d'affronter avec force la dure épreuve à venir.

Ne sera traduit en anglais à l'accusé d'origine nigériane que le verdict final et non l'entier du jugement. Mais certainement a-t-il senti le spectre de la peine qui allait peser sur lui au fur et à mesure de l'audience, car il est passé d'un torse bien bombé et droit à une position de plus en plus recroquevillée et mal à l'aise, s'appuyant sur sa main comme pour chercher un peu de stabilité là où tout vacille, se touchant le front nerveusement.

Le Tribunal n'a retenu aucun élément de décharge et le prévenu a écopé de neuf ans de prison (quatre pour traite, trois pour viol et deux pour trafic de drogue, si ma mémoire est bonne), une peine pécuniaire pour tort moral ainsi qu'une expulsion de quinze ans du territoire suisse après exécution de la peine. Et là encore, à l'annonce du verdict, des mots de reconnaissance adressés aux victimes de la part du juge: «En lieu et place de l'Eldorado promis, elles ont vécu l'enfer et arpenté les pavés lausannois.»

À la fin, le juge demande au prévenu: «Have you understood?» Il soupire. Si seulement c'était du repentir? Mais je me permets d'en douter. Pourtant, en face de nous, se tient également un être humain.



Regards

Une pluralité de voix contre
la traite des êtres humains

Astrée, en première ligne de la lutte contre l'esclavage des temps modernes

REBECCA RUIZ
CONSEILLÈRE D'ÉTAT VAUDOISE
ET CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE
LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Ce sont des drames qui se jouent parfois sous nos yeux, sans que nous ne les voyions ni n'en prenions conscience. C'est la terreur de cette jeune adulte à peine sortie de l'adolescence, à qui l'on interdit de sortir de chez elle, pour s'assurer qu'elle ne puisse pas échapper au mari et au destin de servitude qu'on lui impose. C'est ce regard perdu qui peine à cacher la souffrance de cette femme exploitée, dans la lumière blafarde d'un studio lausannois. Sous des formes diverses, souvent dissimulées, toujours odieuses, l'esclavage continue malheureusement à exister.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), il y aurait dans le monde plus de 40 millions de victimes de l'esclavage moderne, dont près de 25 millions du travail forcé et 15,5 millions du mariage forcé. Et les enfants ne sont pas épargnés, puisqu'ils représentent une victime sur quatre.

Sur ces 25 millions, l'OIT estime à 16 millions les personnes exploitées dans le secteur privé, comme le travail domestique, la construction ou l'agriculture. Quant aux femmes et aux filles, elles paient un lourd tribut à cet infâme trafic, puisqu'elles représentent 72% des victimes, souvent employées dans l'industrie du sexe.

Il serait naïf de croire que la Suisse reste épargnée par cette criminalité opaque, qui représenterait un chiffre d'affaires

annuel estimé, toujours selon l'OIT, à 150 milliards de dollars. Soit le troisième trafic le plus lucratif derrière ceux de la drogue et des armes.

Ici aussi, ce fléau doit donc impérativement être combattu. C'est ce que nous faisons dans le canton de Vaud. Grâce au travail admirable accompli par l'équipe d'Astrée, que nous accompagnons depuis ses débuts il y a cinq ans. Fin 2014, le Conseil d'État a en effet décidé de mettre en place une structure de prise en charge pour les victimes de traite. Un soutien financier de 1,2 million de francs est accordé par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), dont une partie directement versée via la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI).

Avant, le canton ne comptait que sur les doigts d'une main les personnes prises en charge. Astrée a remédié à l'absence de structures vers qui les victimes, mais aussi la police, pouvaient se tourner. Depuis sa mise sur pied, Astrée a pu réaliser la détection et le suivi de 110 victimes. C'est énorme! Et cela a été rendu possible grâce à une équipe professionnelle qui dispose de compétences pointues dans des domaines juridiques spécialisés ainsi que dans l'accompagnement socio-éducatif, compétences qui permettent aux victimes d'entamer le long processus de reconstruction de leur vie.

Offrir ce suivi complet, c'est la force d'Astrée. Il convient bien sûr de remercier toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs pour leur engagement sans faille et la qualité de leur travail en faveur des victimes. Mais il convient aussi de saluer le travail et la collaboration de tous les partenaires concernés: la police, le Centre LAVI, le Service de protection de la jeunesse, le Service de la population, les autorités de poursuites pénales, Unisanté, le Service d'aide juridique aux réfugiés, le Centre social protestant, les centres sociaux régionaux, les organisations non gouvernementales. Car il ne faut pas oublier que la lutte contre le trafic d'êtres humains exige un travail d'information, de sensibilisation et de coordination de la part de tous les partenaires.

Le troisième trafic le plus lucratif derrière ceux de la drogue et des armes.

Si d'importants pas dans la bonne direction sont à saluer, notamment avec l'entrée en vigueur en Suisse, au 1^{er} avril 2018, de la Convention d'Istanbul, il reste encore de nombreux défis à relever. Notamment dans l'amélioration de la prise en charge des mineur-es et le travail pour soutenir l'insertion des victimes qui ne peuvent pas rentrer dans leur pays. Au niveau judiciaire, nous constatons encore trop peu de condamnations. Là aussi, le travail doit se poursuivre pour que les procédures puissent aboutir sur des condamnations pour traite, comme cela a récemment été le cas à Lausanne en juillet 2020, où une peine de prison de neuf ans a été prononcée par le Tribunal d'arrondissement.

Mais pour lutter contre cet esclavage moderne, qu'il soit dans les domaines de la prostitution contrainte, du travail forcé, du prélèvement d'organes ou de toute autre forme, nous devons toutes et tous nous engager. Ouvrons nos yeux! Et signalons les situations de traite.

Donner aux victimes la chance de redevenir des personnes

FRANCESCO PANESE
SOCIOLOGUE ET
PRÉSIDENT D'ASTRÉE

La traite des êtres humains est un crime non seulement contre l'humanité, mais contre la démocratie. C'est sans doute ce qu'aurait pensé le philosophe généreux et pragmatique étatsunien John Dewey, qui, il y a plus d'un siècle, écrivait : « La démocratie est la forme de société dans laquelle tout être humain possède une chance, et sait qu'il la possède – et nous pourrions ajouter : une chance à laquelle aucune limite possible ne peut être assignée, une chance véritablement infinie, *la chance de devenir une personne*. »¹ La formule est belle, et celles et ceux qui se mobilisent contre la traite des êtres humains tentent, je crois, de donner aux victimes la chance de redevenir des personnes. Mais la tâche n'est pas aisée et, comme l'artisan à son ouvrage, nous avons besoin d'outils. On peut en trouver du côté de philosophes de notre temps qui tentent de penser le propre de l'humain par la critique de sa négation.

Giorgio Agamben nous aide à penser la traite comme un acte de dégradation par lequel la victime est réduite à une « vie nue »², une vie biologique, un corps corvéable à merci, confiné à l'obscurité et à l'invisibilité sociale au sein du troupeau malmené des expulsés, des banniés,

des déportés, des colonisés, des esclaves, troupeau qui ne cesse de grandir dans les friches et les sous-sols verrouillés de nos Cités. Figures extrêmes de l'exclusion, les victimes sont soumises à une « logique de la prédation » qui les transforme en « personnes jetables », comme l'explique Françoise Vergès, présidente du Comité pour la mémoire de l'esclavage³. Assignées au silence, privées de parole, cette condition *sine qua non* de l'existence sociale, elles subissent une double peine : les violences et les brutalités qui leur sont infligées, mais aussi le fait qu'elles sont radicalement et violemment privées de *l'exigence de reconnaissance* qui est au cœur de la condition proprement humaine. En effet, comme l'explique Axel Honneth, philosophe de la reconnaissance, cette privation empêche la formation de leur identité individuelle et sociale : « L'individu apprend à s'appréhender lui-même à la fois comme possédant une valeur propre et comme étant un membre particulier de la communauté sociale, dans la mesure où il s'assure progressivement des capacités et des besoins spécifiques qui le constituent en tant que personne [...]. La disparition de ces relations de reconnaissance débouche sur des expériences de

mépris et d'humiliation qui ne peuvent être sans conséquences pour la formation de l'identité de l'individu. »⁴ En d'autres termes, la condition de victime ne renvoie pas seulement à ce qu'on lui fait subir, mais aussi au fait que ce qu'on lui fait subir l'empêche de devenir une personne à part entière, l'assignant à la souffrance et à la solitude psychique et sociale.

La traite des êtres humains est un crime très organisé.

Force est aussi de constater que la traite touche des catégories spécifiques de sujets. Comme l'a bien montré Grégoire Chamayou dans un contexte voisin, « ce traitement différentiel se justifi[e] de manière plus ou moins assumée par la thèse de leur moindre valeur, et par le fait de leur infériorisation ou de leur exclusion »⁵. Cette infériorisation n'a bien sûr rien de « naturel » : les conditions et les pratiques d'*avilissement* des hommes et des femmes sont fondamentalement sociales et politiques. Rappelons l'évidence : les (futurs) victimes sont recrutées dans des populations et des situations marquées par la vulnérabilité, par des pratiques de menaces et de tromperies finement élaborées, souvent grâce à des complicités qui vont des réseaux de proximité à des institutions corrompues, etc. Pour le dire d'un mot, la traite des êtres humains est un crime très organisé.

De la philosophie à l'engagement, ces éclairages nous permettent de comprendre que lutter contre la traite des êtres humains est une tâche tant complexe et exigeante qu'essentielle à mener sur plusieurs fronts qui s'enchâssent à la manière de poupées russes : la connaissance et la reconnaissance de la traite en tant que crime de lèse-démocratie au sein des institutions et autorités politiques, sociales et juridiques et de la société civile ; le façonnement des compétences des actrices et acteurs institutionnelles et professionnelles pour la détection et l'orientation des victimes ; et bien entendu leur prise en charge.

Il s'agit dès lors d'entreprendre avec elles un travail exigeant et pluriel de réhabilitation des existences blessées : redonner force et sens aux corps meurtris et profanés ; créer des environnements permettant de se sentir en sécurité ; aménager des relations sociales authentiques et respectueuses pour refonder appartenances et affections ; et, plus globalement, entretenir la *philia*, cette cousine de l'hospitalité qui aide à retrouver l'estime de soi et la reconnaissance des autres après la destruction sous les coups de l'humiliation, de l'exclusion et du mépris. Ce sont là des tâches, non seulement généreuses, mais simplement nécessaires en des temps où pointe et s'affirme une barbarie que les plus anciennes d'entre nous espéraient vaincue.

¹ John Dewey, « The Ethics of Democracy », 1888, cité dans Jean-Pierre Cometti, *Qu'est-ce que le pragmatisme ?*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2010, p. 238.

² Giorgio Agamben, *Homo sacer*, vol. I, *Le Pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, 1997.

³ Françoise Vergès, *L'homme prédateur. Ce que nous enseigne l'esclavage sur notre temps*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque idées », 2011.

⁴ Axel Honneth, « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *Revue du Mauss*, vol. 23, 2004, pp. 134 et 136. Voir aussi son bel ouvrage : *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2013.

⁵ Grégoire Chamayou, *Les Corps vils. Expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, La Découverte, 2008, p. 15.

Une lueur d'espoir au cœur de la nuit de l'exploitation

MATHIAS REYNARD
CONSEILLER NATIONAL

La traite des êtres humains, nouvelle forme d'esclavage, est un fléau qui fait plus de 40 millions de victimes dans le monde. Aucun pays n'est épargné. Pourtant, comme j'ai pu le constater dans le cadre de mon rapport sur le phénomène à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie¹, la réalité de la traite reste peu médiatisée et largement méconnue des autorités politiques.

Au niveau international, la traite des êtres humains est définie par l'ONU comme le recrutement, par la menace, la tromperie, voire le recours à la force, d'une personne en vue de l'exploiter. Il peut s'agir d'exploitation sexuelle, mais aussi d'exploitation de la force du travail dans des secteurs comme le travail domestique, la restauration, l'hôtellerie, la construction ou l'agriculture.

Les victimes, dans une situation d'extrême vulnérabilité et précarité, sont plongées dans le silence et ne peuvent généralement pas alerter les autorités. Comme ce phénomène fait peu de bruit, les mesures politiques sont rares et la lutte contre la traite ne semble vraiment pas une priorité en Suisse. Il y aurait pourtant tant à faire : campagnes de prévention et de formation,

création d'un poste de rapporteuse ou de rapporteur national-e indépendant-e chargé-e du suivi et de la coordination des activités de lutte contre la traite, mesures de protection et d'assistance des victimes, modification du Code pénal pour inscrire l'indifférence du consentement de la victime et l'exploitation de la force du travail, ou encore le travail de visibilisation du phénomène aux niveaux politique et institutionnel.

Heureusement, des associations comme Astrée réalisent un travail exceptionnel et sont une véritable bouée de sauvetage pour des femmes victimes de traite. Astrée, par son professionnalisme et ses valeurs, est une lueur d'espoir pour celles qui sont plongées dans la nuit de l'exploitation et de la violence. En cela, elle a fait sienne la devise d'Albert Camus : « J'ai compris qu'il ne suffisait pas de dénoncer l'injustice, il fallait donner sa vie pour la combattre. »

*

Je trouve très difficiles toutes les questions qu'on me pose. Pour moi l'histoire est claire. Pour les autres, il n'y a que des doutes. Je comprends le besoin de preuves concrètes, mais j'ai le sentiment d'être dans un cercle vicieux très difficile à démêler : tant qu'il n'y aura pas de preuves, on ne pourra pas certifier de ma situation et, sans certification, il semble difficile d'entamer un travail pour trouver les preuves.

*

Je devrais peut-être passer le restant de ma vie en Suisse. Ma sécurité est trop compromise dans mon pays d'origine. Pourtant, cela fait plusieurs mois que j'attends qu'un permis de séjour me soit délivré et, en attendant, mes projets d'insertion dans le monde du travail sont bloqués.

1

La traite des êtres humains dans l'espace francophone. Rapport du conseiller national Mathias Reynard (section suisse), Abidjan, le 6 juillet 2019.

La lutte pour la dignité de l'être humain

BHAMA STEIGER
PROFESSEURE ASSOCIÉE À LA
HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL
ET DE LA SANTÉ DE LAUSANNE

« Dès que quelqu'un comprend qu'il est contraire à sa dignité d'homme d'obéir à des lois injustes, aucune tyrannie ne peut l'asservir. »

Mahatma Gandhi, *Hind Swarāj* [*Indian home rule*], 1921.

D'abord, il y a une rencontre entre des personnes qui ne voulaient ni conceptualiser ni théoriser et encore moins intellectualiser toutes les injustices. Ce fut un rendez-vous pour discuter de notre humanité commune, cette humanité qui nous préserve des propos de confirmation sur ce qu'il faut faire et comment il faut le faire.

Je souhaiterais dire, dans ce petit impromptu, que sans ses responsables et son équipe, Astrée ne pourrait, telle la fille de l'éclair, la fille étoile, être la personnification de la Justice. C'est bien la preuve que ce sont d'abord des êtres humains qui font et défont le monde.

Quand j'ai appris l'existence de la traite des êtres humains, qui est une triste réalité, quand j'ai appris la grande difficulté de pouvoir prouver devant la justice légale qu'il y a une traite des êtres humains, je me suis rappelée...

Il était une fois, en fait un grand nombre de fois, quand j'étais beaucoup plus jeune, j'ai rencontré des jeunes femmes qui partaient pour l'Europe grâce à la grande bonté d'un monsieur qui était le sauveur, notre sauveur.

Oui, c'était à Maurice, au lendemain de l'Indépendance, dans les années 1970. L'Indépendance est ce moment de liberté et de désarroi: on nous avait libérés de ce que Jean-Marie Gustave Le Clézio¹ nomme « l'injustice fondamentale de la colonie ». La reproduction des rapports sociaux était déjà en cours et la mobilité sociale devenait une utopie.

Alors, après avoir été les colonisés de la perfide Albion, nous rêvions de ces terres européennes où il n'y avait pas de misère, où au moins on pourrait avoir « une place » dans la société. Monsieur Super héros nous faisait alors entrevoir ce paradis occidental. Nous étions reconnaissant-es

devant tant de gentillesse, nous admirions son sacerdoce de vouloir nous aider. Grâce à Monsieur Super gentil, qui acceptait même de nous faire crédit pour organiser les voyages vers l'Europe, notre avenir était garanti.

Bien longtemps après, j'ai visité à Paris une de ces personnes qui était partie juste après l'Indépendance. J'ai alors compris ces termes qui font mal aux yeux et aux oreilles: « passeur », « traite », « maltraitance », « esclavage moderne ». Monsieur Super héros, lui, a bien vécu à Maurice et il est parti rejoindre les étoiles ou l'enfer. Mais il n'a pas rencontré Astrée.

Qu'est-ce qui se cache derrière la traite des êtres humains? Le désespoir peut-être: alors on accepte, comme les futures victimes, ce qui pourrait nous permettre, le croit-on, une vie digne. On agit sans savoir que l'on va vivre en enfer.

Est-ce Astrée qui m'a guidée pour écrire ces quelques lignes de manière spontanée aujourd'hui? Nous sommes le 28 juillet 2020 et j'entends à la radio le décès d'une grande dame de la justice, Gisèle Halimi. Alors je pose la question de la justice d'Astrée devant la justice politique, économique et sociale. Pourquoi doit-on hiérarchiser les êtres humains?

Quand j'étais jeune, j'ai rencontré des femmes qui partaient pour l'Europe grâce à la grande bonté d'un monsieur qui était le sauveur, notre sauveur.

Il n'est pas question pour moi d'épiloguer sur « cette thématique à la fois sombre, tragique pour laquelle la lutte est essentielle » que décrivent les responsables d'Astrée. C'est un fait qui doit être une priorité pour une société dite civilisée.

Ce jubilé doit au contraire nous permettre de nous questionner sur nous-mêmes, sur notre posture, notre capacité à parler de « nous » quand on parle des autres, ces autres qui sont victimes et qui « n'ont pas eu de chance ».

¹ Jean-Marie Gustave Le Clézio, *Chanson bretonne suivi de L'enfant et la guerre*, Paris, Éditions Gallimard, 2020.

La différence d'Astrée

MARIE SAULNIER BLOCH
SECRÉTAIRE MIGRATION AU SYNDICAT
UNIA ET MEMBRE DU COMITÉ D'ASTRÉE

« Être humain, cela signifie : vivre comme si l'on n'était pas un être parmi les êtres. »

Emmanuel Levinas, *Éthique et infini*, 1982.

La traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail représente la forme la plus aboutie de l'exploitation des êtres humains. Ces dernières et ces derniers sont réduits à leur état d'objets de commerce par d'autres êtres humains, qui tirent profit de leur production. Il s'agit fondamentalement de négation de la dignité de l'autre, de dégradation de la condition humaine, d'ontologie de l'instrumentalisation.

Les auteur-es misent sur la vulnérabilité de leurs victimes en leur imposant des conditions de travail abusives après avoir obtenu leur consentement par tromperie, menace ou violence physique. Toute une strate d'intermédiaires permet ce trafic au détriment d'êtres humains maintenus à la merci de leurs exploiteuses et exploiters concernant leurs conditions de travail, de santé et de vie. Dans les domaines de la construction, de l'économie domestique, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration comme celui du travail du sexe, chaque jour, sous nos yeux, mais loin de nos regards, nombreuses sont les souffrances intolérables des victimes invisibilisées et non comptabilisées.

Le manque de formation et de sensibilisation des autorités, y compris de contrôle du marché du travail, les chaînes opaques de sous-traitants ainsi que l'instabilité des statuts de séjour favorisent ces situations de traite. La faiblesse des instruments juridiques est aussi un frein majeur. En effet, l'art. 182 du Code pénal (CP) est d'une utilité limitée dans les poursuites des auteur-es de la traite à des fins d'exploitation du travail. Il est généralement plus aisé pour les autorités de poursuite de prouver les violations (largement moins graves) du droit du travail ou de se fonder sur l'art. 157 CP sur le fondement de l'usure.

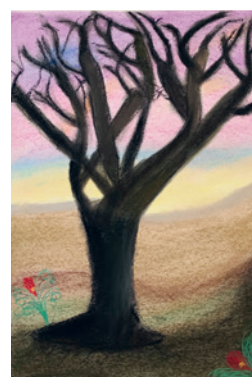
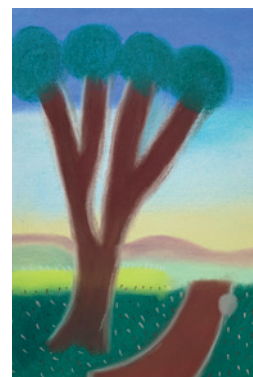
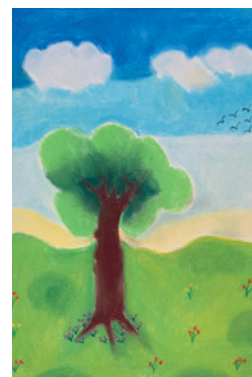
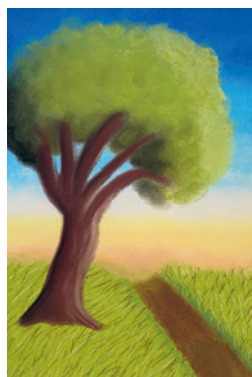
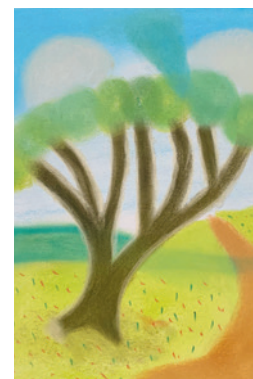
Il existe ainsi un besoin fondamental d'action pour améliorer la détection, l'orientation, la protection et la prévention de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail. Cela fait seulement vingt ans que le Protocole de Palerme a vu le jour. Il a fallu six ans pour que la Suisse le ratifie. Nous sommes en 2020 et le deuxième plan national touche à sa fin : il ne s'agit que du début dans cet engagement de longue haleine.

La direction et les membres de l'équipe d'Astrée s'engagent chaque jour avec détermination, professionnalisme et pertinence. Nombreuses sont leurs compétences. Je voudrais ici témoigner de ce qui, à mes yeux, est leur qualité première. Une qualité simple et rare sans laquelle leur action ne serait le propre que d'un marché de plus, celui du travail social pensé comme un service de guichet.

Rien de profond ne se met en mouvement sans établir un rapport de confiance.

« De quoi a-t-on besoin dans l'accompagnement et l'accueil de personnes survivantes victimes de traite ? Qu'est-ce qui est important, à vos yeux ? », demandait Angela Oriti dans un workshop auquel j'ai participé à Berne il y a de cela quelques années déjà, bien avant que je rejoigne le Comité d'Astrée. Divers sous-groupes énuméraient plusieurs instruments nécessaires, de la connaissance des normes et des procédures en droit (pénal, du travail, des étrangers) à l'efficacité d'un travail de réseau (médical, juridique, social, policier, etc.). Les minutes s'écoulaient. J'observais. Bien entendu, j'avais aussi les mêmes pistes que mes collègues d'un jour, mais aucun-e d'entre eux n'avait émis ce qui, pour moi, était primordial : inviter l'autre à tisser un lien, être présent-e, démontrer au quotidien qu'une autre métaphysique est possible. Angela Oriti a écouté et validé les réponses des intervenant-es. Quand elle a parlé, j'ai profondément souri. J'avais rencontré une alliée.

« Oui, ces outils sont importants, avait-elle dit. Mais n'oubliez pas ce sans quoi rien de profond ne se met en mouvement : souvenez-vous qu'avant tout nous devons établir... un rapport de confiance. »



Dignité, respect et compassion pour les victimes de traite des êtres humains

OLAF MAKACI
MÉDECIN ET HYPNOTHÉRAPEUTE
ET MEMBRE DU COMITÉ D'ASTRÉE

Chères lectrices, chers lecteurs, je cherche à travers ces quelques lignes à transmettre une partie du vécu des victimes de traite des êtres humains, et surtout à vous ouvrir les yeux et le cœur, pour permettre une meilleure prise en charge médicosociale de ces dernières.

Je souhaite mettre en évidence sans trop vous choquer que, dans notre civilisation dite évoluée, de telles inhumanités sont là, juste à notre porte, en Europe et même en Suisse. Peut-être allons-nous enfin nous réveiller de notre déni collectif ?

On dit que pour connaître le degré d'évolution d'une civilisation, il faut voir comment on y protège et traite les plus faibles et les vulnérables ; tel était le symbole de sortie d'Égypte de tout un peuple humilié mais solidaire mis en esclavage en contraste avec la ville de Gomorrhe.

Que dire sur cet esclavage moderne ? Il faudrait des journées entières pour pouvoir en faire le tour, car en réalité, il faudrait pouvoir entrer dans le livre de la Vie, de leur vie, de leurs espoirs, de leurs aspirations et de leurs rêves brisés, entrer dans la profondeur de leur tristesse et de leurs angoisses.

Comment sentir et penser l'impensable : viol, agression, violences physiques et psychiques, emprise, manipulation, trahison, menaces sur leur vie et celle de leurs

proches, humiliation, prostitution forcée, travail de nuit et jour... et la liste est très longue. Certain-es peuvent penser que ce sont là des fabulations des patient-es, qui sont très souvent des femmes, voire du thérapeute, car leurs récits résonnent souvent comme des « histoires de films d'horreur ». Malheureusement, ces drames sont bien réels et se produisent ici même en Europe.

Je me rappelle une patiente tellement traumatisée qu'elle s'était assise durant plusieurs consultations avec sa chaise quasi collée contre le mur, très éloignée tant de sa traductrice que de moi-même dans des locaux pourtant assez vastes. Je pensais au départ que cette posture était plus contre moi en tant qu'« homme », mais j'ai dû lentement observer et admettre que cette femme semblait vouloir se positionner loin de tout *contact humain*, comme une bête traquée, effrayée, donnant juste le change dans un discours très lisse.

Il nous a fallu plus de deux mois avant de pouvoir enfin avoir un contact réel et réhumanisé avec elle, nous livrant toute sa tristesse, sa honte du vécu des viols, des abus et de l'esclavage subis au quotidien, traduits par les interprètes si précieux en ces cas complexes et qui savent, outre les paroles, rendre tant les émotions que les valeurs et croyances des victimes.

Il est donc très réducteur de vouloir seulement, à travers les mots que les victimes osent très lentement dire, comprendre tous les *maux* endurés. Leurs histoires sont très souvent hors de portée du descriptible tant elles relèvent de l'intensité du vécu. De plus, le cadre culturel peut induire des emprises puissantes, car religieuses ou mystiques, telles les craintes d'ensorcellements. Même si, sur notre plan culturel occidental, ces questions d'ensorcellement ou de mauvais sort peuvent paraître incohérentes ou même à la limite psychotiques d'un point de vue psychiatrique, elles n'en restent pas moins des moyens de pression très efficaces sur ces victimes. La puissance manipulatrice en est d'autant plus grande. Cette pression sur les victimes est tellement importante que souvent elles préfèrent, par peur, se taire et n'osent même pas parler aux personnes aidantes.

Peut-être allons-nous enfin nous réveiller de notre déni collectif ?

Je veux dans cet exemple, au-delà d'une description du traumatisme, relever aussi l'incohérence de certaines demandes et temporalités administratives. Le propre du traumatisme dans ces états de choc est de briser même la cohérence du discours, de le fondre dans un flou temporel et émotionnel qui rend certaines fois leurs décisions incohérentes. Que tout doit être fait et compris dans un cadre logique, intellectuel et rationnel est impossible pour elles et eux, car ce flou est justement un signe de leur traumatisme.

Que ressentiriez-vous, après avoir été agressé-e, humilié-e, en pleine tourmente, sous état de choc, si une personne ou une administration vous disait que votre histoire n'est pas vérifiable, que votre discours est « peu crédible », « pas clair » et donc que votre parole est probablement une affabulation ou un mensonge ? Dans leurs situations, c'est malheureusement souvent le cas. Cela est déjà une souffrance d'avoir survécu à des sévices, brutalités tant physiques et sexuelles que psychiques et morales. Mais là, les victimes vivent un second traumatisme, celui d'être rejetées comme humain que l'on prive de la possibilité de dire sa vérité, de témoigner de son vécu.

Il faut ainsi rappeler sans cesse la réalité de ces souffrances et de leur vécu, car, outre le respect et la dignité que nous devons aux victimes, c'est surtout en évitant de les traumatiser davantage avec du rejet qu'il devient possible de leur offrir au moins le respect et la compassion que mérite tout être humain.

La traite des personnes à l'heure du Covid-19

DANIEL REDONDO
SPÉCIALISTE RÉGIONAL SÉNIOR
DE LA PROTECTION ET L'ASSISTANCE
AUX MIGRANTS, BUREAU RÉGIONAL
POUR L'EEE, L'UE ET L'OTAN, OIM

Comme l'a déclaré le secrétaire général de l'ONU dans son rapport *Covid-19 et droits de l'Homme*, « nous sommes tous dans le même bateau », car la crise du Covid-19 « a exacerbé la vulnérabilité des personnes les moins protégées de la société ».

Le Covid-19 a changé le monde que nous connaissions. Cette pandémie, dont les conséquences deviendront plus évidentes avec le temps, aura certainement un impact durable sur les générations actuelles et futures. Dans un tel contexte, lutter contre la traite des personnes va devenir un défi majeur pour la communauté internationale. Les États, la société civile, le secteur privé et les autres actrices et acteurs impliqués dans cette lutte devront faire face aux nouvelles conditions liées à la pandémie et s'adapter à un avenir marqué à différents niveaux par les conséquences du Covid-19. La nécessité de mettre en œuvre des efforts conjoints basés sur la coopération en vue de poursuivre la lutte pour l'éradication de la traite devient plus évidente que jamais.

La situation socioéconomique résultant du contexte sanitaire accentue la vulnérabilité des individus, posant ainsi les bases du recrutement des victimes. Cela est particulièrement vrai concernant la traite à des fins d'exploitation sexuelle et d'exploitation du travail, qui constituent les principales formes d'exploitation selon les statistiques disponibles. Au vu des

prévisions économiques qui anticipent une contraction de la croissance économique ainsi qu'une augmentation du taux de chômage, il existe des raisons considérables de penser que les individus seront davantage exposés à la traite et aux activités criminelles des réseaux organisés.

Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et participer à l'éradication durable de la traite des personnes.

Voie à suivre

Dans ce contexte, il est essentiel d'adapter les programmes existants aux nouvelles réalités posées par le Covid-19. En particulier, les besoins des victimes de traite devraient être pris en compte dans les plans d'action nationaux.

Toutes les actrices et tous les acteurs doivent continuer les efforts entrepris au cours des dernières décennies en matière de lutte contre la traite des personnes, notamment au regard des futures difficultés auxquelles les victimes seront confrontées. En dépit des épreuves à surmonter, de nouvelles avancées auront certainement lieu afin d'éradiquer durablement la traite des personnes. Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et participer à cet effort.

Pour y arriver, chaque action compte, qu'elle soit individuelle, communautaire, sociétale ou politique. Tout le monde peut contribuer au changement. L'action citoyenne a déjà un impact important. Par exemple, la sensibilisation à la traite des personnes et la consommation responsable permettent d'éviter de contribuer indirectement à la traite des personnes ou à l'esclavage au sein des chaînes de production et d'approvisionnement. On peut également citer les actions visant à soutenir les organismes qui aident et protègent les victimes, leur fournissant un abri, une assistance médicale et psychosociale, et leur permettant de jouir des standards les plus élevés en matière de bien-être et de dignité auxquels tout être humain a droit. À ce titre, nous relevons l'excellent travail de l'organisation Astrée en Suisse, et saluons son dévouement à cette cause.



À cette jeune fille qui avait déjà tant vécu

NATHALIE BENNOUN
PSYCHOLOGUE PSYCHOTHÉRAPEUTE FSP
ET RESPONSABLE ADJOINTE À LA
CONSULTATION PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE
POUR MIGRANTS DE L'ASSOCIATION
APPARTENANCES

Lorsqu'une collaboratrice de l'Association Astrée accompagna Fatou pour la première fois à un rendez-vous avec moi, je me demandais bien comment, en tant que psychothérapeute formée à l'usage de la mise en mots, j'allais procéder avec cette jeune fille qui ne parlait pas, qui n'avait pas vraiment de demande à mon égard et qui semblait se méfier de tout le monde. Bien que silencieuse, je pouvais percevoir une forme d'intensité qui se cachait derrière ce visage en apparence éteint, cette posture effacée, ce corps ramassé sous le poids des souffrances, alors que son jeune âge aurait dû en faire une jeune fille pleine de vie, enthousiaste, curieuse de ce que l'avenir allait lui réserver.

À l'encontre des usages de ma profession, c'est moi qui me mis à parler de ce que je pouvais imaginer d'elle. Alors que j'en savais si peu, je pris toutes les précautions pour ne pas l'enfermer dans un discours dogmatique, elle qui avait déjà été captive de la volonté des autres. Je lui parlais du sentiment de solitude absolue que l'être humain peut ressentir lorsqu'il se sent abandonné de tous. Je lui parlais de notre besoin fondamental d'amour et d'attachement ainsi que du détournement par certains adultes de ce légitime besoin d'affection pour satisfaire leurs propres désirs.

C'est alors qu'elle osa dire ce que son corps m'avait déjà montré et qu'elle pouvait maintenant tenter de mettre en mots. Elle me dit la honte et le sentiment de souillure qui la rendaient indigne à ses propres yeux de l'amour même que sa mère lui avait porté.

Alors même que le monde des adultes lui avait imposé des actes dégradants, c'était elle qui s'en sentait coupable et salie au point d'estimer ne plus avoir suffisamment de valeur pour mériter d'être en vie. L'accompagnement dont elle bénéficiait alors au sein du foyer Astrée était des plus précieux pour lui permettre d'être contenue.

À l'encontre des usages de ma profession, c'est moi qui me mis à parler de ce que je pouvais imaginer d'elle.

Pourtant, c'est bien là le paradoxe même de cette souffrance du lien que de se méfier de l'intérêt qu'on vous porte. Il a tant été dévoyé par celles et ceux qui ont abusé de votre confiance que l'attention dont vous faites l'objet peut devenir trop lourde à porter. Vous avez alors besoin de vous y soustraire dans une tentative de retrouver la maîtrise de votre destin.



Ces enjeux d'attachement se sont rejoués dans notre relation. À plusieurs reprises, Fatou interrompit son suivi, pour ne plus donner de nouvelles pendant un temps. La perspective de la réactivation traumatique qui pouvait advenir dans les séances était également trop paralysante, cela nécessitait pour elle une mise à distance. Dans ces moments, la collaboration avec l'Association Astrée me permettait d'assurer de ma disponibilité, qui pouvait lui être relayée le moment venu, ce qui lui permit de reprendre contact plusieurs fois.

Si Fatou n'était pas à l'aise avec le langage et qu'elle ne pouvait identifier l'imbricatio d'émotions et de sentiments douloureux qui l'assaillaient, elle pouvait être aisément en contact avec son imaginaire, si bien que l'utilisation de l'hypnose permit qu'elle accède à ses ressources, mais également, petit à petit, à ses blessures pour pouvoir donner à l'enfant qu'elle avait été la compassion et l'attention dont elle avait tant manqué et finalement pouvoir se pardonner à elle-même le chemin de vie qu'elle avait été amenée à suivre.

Violence et emprise : reconnaître et soigner

PASCAL ROMAN
PROFESSEUR À L'INSTITUT DE
PSYCHOLOGIE ET DIRECTEUR
DE L'OBSERVATOIRE DE LA
MALTRAITANCE ENVERS LES
ENFANTS, UNIL

Les victimes de violence, et en l'occurrence ici les victimes de la prostitution forcée, se trouvent prises dans des configurations de liens de dépendance, qui peuvent prendre la forme de l'emprise. Ces liens de dépendance à une personne, homme ou femme, qui les ont engagées dans l'activité prostitutionnelle contre leur gré ou, pourrait-on dire, à leur corps défendant, s'instaurent dans un contexte qui est bien souvent un contexte de fragilité du point de vue des victimes de ces pratiques.

Plusieurs éléments viennent possiblement nourrir ces positions de dépendance et engager les victimes de la traite dans des situations qui relèvent du non-choix :

- Les carences ou l'imaturité affective ainsi que les fragilités psychiques, qui mobilisent à la fin de l'adolescence ou au début de l'âge adulte une quête de lien et/ou d'amour. Cette quête ouvre l'opportunité d'instaurer une dépendance, sur le fond d'une recherche de sécurité.
- Les fragilités économiques, sociales et/ou d'inscription dans un pays autre que le pays de naissance, qui précarisent les potentialités d'insertion et qui ouvrent sur une recherche de solutions, bien souvent de l'ordre de la survie, ainsi que sur une forme de perméabilité à des propositions lucratives acceptées par défaut.

- Les vécus précoces de violences physiques et/ou sexuelles ou encore de délaissement, qui, d'une part exacerbent la quête d'un lien, mais, plus encore, contraignent les victimes, à leur insu, à s'inscrire dans des liens qui viennent répéter les modalités précédemment éprouvées. On pourrait dire que le modèle de relation connu dans l'enfance s'impose comme une référence paradoxalement rassurante.

L'emprise qui se développe à partir de ce type de situation repose sur l'installation d'une dépendance affective extrême, souvent alliée à une dépendance matérielle (on peut penser à la « confiscation » du passeport par exemple), et d'une forme de manipulation qui s'exerce à l'endroit de la victime de prostitution forcée. Il n'est pas rare que l'instauration du processus de dépendance soit sous-tendue par différentes formes de violences, psychologiques, verbales, physiques, sexuelles... qui ont toutes le même objectif : inféoder la victime aux projets de l'auteur·e, renforcer ses fragilités narcissiques pour amplifier la dépendance et contraindre à l'activité prostitutionnelle. De telles pratiques s'inscrivent parfois dans des modalités très tôt connues des victimes, et sur la matrice de celles-ci : pensons à la manière dont les pratiques de harcèlement à l'adolescence procèdent des mêmes ressorts, sous la forme de la menace, du chantage et du dénigrement.

Dans ce contexte, la peur d'une perte ou d'une rupture du lien affectif, même si celui-ci est toxique et aliénant, met à mal la capacité des victimes à dénoncer les violences dont elles sont l'objet. On peut comprendre en effet que dans le contexte de l'absence de disponibilité de figures secourables (tant psychique qu'effective, dans la réalité) à même de soutenir puis recueillir la parole de la victime, la dépendance affective à l'auteur·e constitue le seul recours, au prix des mauvais traitements physiques, psychologiques et sexuels.

Ainsi, ce paradoxe du lien victime-auteur·e, à la fois destructeur et aliénant (au sens de la contrainte au lien évoquée ci-dessus) conduit-il à des situations d'impasse pour les victimes, vécus traumatiques dont il importe de prendre soin. Par ailleurs, les victimes de la prostitution forcée sont elles-mêmes souvent prises dans une culpabilité insoutenable de ne pas être en mesure de s'opposer et, par-là, de soutenir leur propre humanité.

Le paradoxe du lien victime-auteur·e, à la fois destructeur et aliénant conduit à des situations d'impasse pour les victimes, vécus traumatiques dont il importe de prendre soin.

Et dans ce sens, la reconnaissance des vécus traumatiques des victimes s'impose, en prenant en compte les deux composantes conjointes et indissociables du traumatisme : celui du débordement

d'excitation mobilisé par la violence elle-même et celui de l'absence de figure secourable à disposition. Cette reconnaissance devrait avoir pour corollaire le développement de dispositifs de soin spécifiques, qui mettent l'accent sur la contribution essentielle d'une démarche d'accueil (y compris dans ses aspects les plus tangibles) bienveillant et inconditionnel, ainsi que la reconnaissance de la souffrance mobilisée, en lien avec les violences subies bien sûr et, au-delà, du point de vue de l'aliénation affective qu'ils engendrent.

Face aux vécus traumatiques des victimes, ceux de l'enfance et ceux répétés dans la situation de prostitution forcée, face à ces vécus marqués par la sidération et l'impossibilité de qualifier les affects qui y sont liés, une démarche de soin s'impose donc. Le soin, au double sens du prendre soin (en référence au soin maternel) et de l'accompagnement au quotidien, et du soigner, au sens du soutien d'un processus d'élaboration des affects et des représentations, afin de les extraire du magma que constituent ces parts sidérées et non symbolisées dans la vie psychique. Cet accompagnement doit prendre la mesure d'une préoccupation pour les vécus précoces dans le registre du délaissement, de l'humiliation et de manière plus générale pour les violences subies, non nécessairement spectaculaires, mais répétées dans le quotidien éducatif.

C'est à ce prix que la spirale implacable de la violence pourra trouver des voies de résolution, au-delà des effets de sidération et de rétorsion qu'elle entraîne dans l'espace social, mais aussi parfois dans les espaces professionnels.

A photograph of a woman smiling and lighting candles on a birthday cake. The cake is decorated with white frosting and small chocolate hearts. The woman is wearing a blue and white checkered dress. The image is overlaid with a blue tint.

Hommages

Une contribution indispensable

Astrée apporte une contribution indispensable à la protection des victimes de la traite des êtres humains depuis cinq ans, les victimes bénéficient d'un soutien professionnel, d'une protection, d'un hébergement digne et ont pu reprendre le contrôle de leur vie et acquérir un nouveau regard.

La traite des êtres humains est un crime qui doit être compris comme l'expression de la répartition inégale des chances et de l'inégalité des sexes dans le monde : les femmes osent émigrer parce qu'elles veulent se donner à elles-mêmes et à leur famille une vie digne ; ce sont des combattantes courageuses. Mais elles se retrouvent dans des situations de violence et d'exploitation inimaginables. À Astrée, elles trouvent protection et sécurité, indispensables pour se rétablir et traiter les traumatismes nombreux et variés.

Je suis très heureuse que le FIZ collabore avec Astrée sur des situations de victimes, que nous ayons ce partenaire professionnel dans le canton de Vaud, et que nous collaborions également pour améliorer les conditions structurelles et politiques dans le cadre de la Plateforme Traite, notre réseau national de lutte contre la traite des êtres humains.

DORO WINKLER, MEMBRE DU BUREAU EXÉCUTIF DU FIZ ET MEMBRE DU GRETA

De la mythologie à la réalité

Tout se trouve déjà dans le nom de cette association puisqu'Astrée est, avec sa mère Thémis, la personnification de la Justice. Le ton était donc clairement donné dans ce que cette association projetait de réaliser en 2015. En qualité de président de la Table ronde vaudoise de la lutte contre la traite des êtres humains, j'ai eu l'honneur d'assister à cette naissance. Tout comme la mythologie le raconte, c'est à deux femmes, Anne Ansermet Pagot et Angela Oriti, qu'a été confié le premier rôle de cette lutte pour la justice envers les plus faibles dans notre canton.

La création du foyer permettant d'héberger et donc de soustraire à leur environnement anxiogène des femmes exploitées, souvent menacées, a constitué une avancée capitale pour lutter contre la traite d'êtres humains sur sol vaudois. Toutes et tous les spécialistes de notre table ronde l'ont reconnu, c'est seulement lorsque la personne est à l'abri qu'un véritable travail de reconstruction personnelle peut être entrepris.

Durant les cinq années écoulées, riches en émotion, une aide concrète à de nombreuses personnes en détresse a ainsi pu être apportée. Mais ce n'est qu'une étape, l'effort doit être soutenu face à un phénomène, la traite, qui continue cruellement à faire des victimes. La première pierre de cette lutte a donc été posée il y a cinq ans et les fondations sont excellentes pour continuer cette construction indispensable au fonctionnement d'une société. Ne dit-on pas que l'on mesure l'avancée d'une civilisation aux moyens qu'elle se donne pour soutenir les plus faibles?

STEVE MAUCCI, CHEF DU SERVICE DE LA POPULATION DU CANTON DE VAUD ET PRÉSIDENT DE LA TABLE RONDE VAUDOISE DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS



Un nouvel envol

Astrée, 5 ans d'existence! Si seulement je savais dessiner... Je croise le regard de ma fille Zélie et elle me dit: «Je peux le faire ton dessin, dis-moi ce que tu veux!»

Astrée? C'est un beau projet humanitaire, c'est la dignité retrouvée et un avenir possible pour les personnes, c'est une magnifique équipe et des partenaires fiables, c'est... de l'émotion... et des fous rires.

... et le dessin naît!

KARINE GOBETTI, CHARGÉE DE MISSION LATINE DANS LE DOMAINE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, FONDATION NEUCHÂTELOISE POUR LA COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE (FAS)

Annexes

Partenaires

PLATEFORME SUISSE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

	Antenna MayDay, Tessin
FIZ	Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration, Zurich
CSP	Centre social protestant, Genève

INSTITUTIONS

BMRI	Brigade migration réseaux illicites, Police cantonale vaudoise
	Centre LAVI, Lausanne
EVAM	Établissement vaudois d'accueil des migrants
Unisanté	Centre universitaire de médecine et santé publique
SCPT	Service des curatelles et tutelles professionnelles, État de Vaud
	Police municipale de Lausanne
SPOP	Service de la population, État de Vaud
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, État de Vaud
SDE	Service de l'emploi, État de Vaud

ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX

	Association Elles Entr'Aides, Lausanne
	Fondation Au Cœur des Grottes, Genève
BAT	La Bourse à Travail, Lausanne
CMP	Centre d'accueil MalleyPrairie, Lausanne
	Caritas Vaud
	Association Appartenances, Vaud
CSP	Centre social protestant, Vaud
SAJE	Service d'aide juridique aux exilé-e-s, Entraide protestante suisse (EPER)
CLAFV	Centre de liaison des associations féminines vaudoises
	Association Corref, Lausanne
	Église catholique, Vaud
EMUS	Équipe mobile d'urgences sociales, Fondation Urgences Santé, Lausanne
	Foyer Saint-Vincent, Renens
	Association Fleur de Pavé, Lausanne
	La Marmotte, Armée du Salut, Lausanne
	Syndicat UNIA, Lausanne
	Missionnaires de la charité, Lausanne
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
PEL	Point d'Eau Lausanne
	Point d'Appui, Lausanne
	Fondation PROFA, Vaud
	Association Sleep-In, Renens

BAILLEURS DE FONDS

BEFH	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, État de Vaud
fedpol	Office fédéral de la police, Confédération helvétique
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale, État de Vaud

Cadre juridique

Au niveau national

Code pénal suisse, article 182

- Traite d’êtres humains
- 1 Celui qui, en qualité d’offreur, d’intermédiaire ou d’acquéreur, se livre à la traite d’un être humain à des fins d’exploitation sexuelle, d’exploitation de son travail ou en vue du prélèvement d’un organe, est puni d’une peine privative de liberté ou d’une peine pécuniaire. Le fait de recruter une personne à ces fins est assimilé à la traite.
 - 2 Si la victime est mineure ou si l’auteur fait métier de la traite d’êtres humains, la peine est une peine privative de liberté d’un an au moins.
 - 3 Dans tous les cas, l’auteur est aussi puni d’une peine pécuniaire.
 - 4 Est également punissable celui qui commet l’infraction à l’étranger.
Les art. 5 et 6 sont applicables.

LEI	Loi sur les étrangers et l’intégration du 16 décembre 2005.
OASA	Ordonnance relative à l’admission, au séjour et à l’exercice d’une activité lucrative du 24 octobre 2007.
LAVI	Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l’aide aux victimes d’infractions.
Ltém	Loi sur la protection extra procédurale des témoins (Ltém) du 23 décembre 2011.

La LEI et l’OASA réglementent le séjour des victimes de la traite d’êtres humains dans le droit suisse. La LAVI constitue la base légale de l’aide aux victimes de la traite d’êtres humains et du subventionnement des ONG apportant une aide spécifique aux victimes. La Ltém garantit la protection des victimes de la traite qui sont exposées à une menace.

Au niveau international

Protocole de Palerme

Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Conclu à New York le 15 novembre 2000, approuvé par l’Assemblée fédérale le 23 juin 2006, instrument de ratification suisse déposé le 27 octobre 2006, entré en vigueur pour la Suisse le 26 novembre 2006.

Convention relative à l’esclavage

Conclue à Genève le 25 septembre 1926, approuvée par l’Assemblée fédérale le 3 octobre 1930, instrument d’adhésion déposé par la Suisse le 1^{er} novembre 1930, entrée en vigueur pour la Suisse le 1^{er} novembre 1930.

Convention supplémentaire de l’ONU

Relative à l’abolition de l’esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l’esclavage. Conclue à Genève le 7 septembre 1956, approuvée par l’Assemblée fédérale le 17 juin 1964, instrument d’adhésion déposé par la Suisse le 28 juillet 1964, entrée en vigueur pour la Suisse le 28 juillet 1964.

Convention n°182 de l’OIT

Concernant l’interdiction des pires formes de travail des enfants et l’action immédiate en vue de leur élimination. Conclue à Genève le 17 juin 1999, approuvée par l’Assemblée fédérale le 9 mars 2000, instrument de ratification déposé par la Suisse le 28 juin 2000, entrée en vigueur pour la Suisse le 28 juin 2001.

Convention d’Istanbul

Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique. Conclue à Istanbul le 11 mai 2011, approuvée par l’Assemblée fédérale le 16 juin 2017, instrument de ratification déposé par la Suisse le 14 décembre 2017, entrée en vigueur pour la Suisse le 1^{er} avril 2018. La Convention d’Istanbul fait obligation aux pays signataires de mettre en œuvre des mesures de lutte contre toutes les formes de violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques faites aux femmes.

Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains

Conclue à Varsovie le 16 mai 2005, approuvée par l’Assemblée fédérale le 23 décembre 2011, instrument de ratification déposé par la Suisse le 17 décembre 2012, entrée en vigueur pour la Suisse le 1^{er} avril 2013. Ce traité du Conseil de l’Europe interdit le trafic d’êtres humains autant que l’abus sexuel et le travail forcé. Il souligne aussi l’importance de la sensibilisation. Son suivi est confié au Groupe d’experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA).

Règlement Dublin III

Entré en vigueur le 19 juillet 2013 à l’échelle de l’UE. Le Règlement Dublin est un texte normatif de l’Union européenne consacré au règlement juridique du droit d’asile et à l’établissement des critères pour déterminer le pays responsable de l’examen de la demande. Les États « Dublin » regroupent tous les États de l’UE ainsi que les quatre États associés (Suisse, Norvège, Islande et la principauté de Liechtenstein).

Comité éditorial Angela Oriti, Anne Ansermet
Pagot, Vanessa Constant, Stéphanie Apothéloz,
Francesco Panese
Révision et relecture Plates-Bandes communication
Conception graphique Plates-Bandes communication
Photographies Sandra Garrido
Impression PCL Presses Centrales SA, Renens
Tirage 700 exemplaires

© 2020, Association Astrée, Lausanne

Tous droits réservés
ISBN 978-2-8399-3107-6

Merci !

Nous souhaitons remercier les personnes migrantes que nous avons rencontrées pour leur confiance, nos collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement, les membres du Comité et ceux de l'Association pour leurs précieuses compétences et nos partenaires pour leur soutien. Nous souhaitons également remercier les organismes qui, grâce à leurs subventions et leurs dons, ont permis la concrétisation et le fonctionnement d'Astrée : la Direction générale de la cohésion sociale du Canton de Vaud (DGCS), la Confédération (fedpol) et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud (BEFH).

Nos chaleureux remerciements s'adressent à toutes les contributrices et tous les contributeurs de cette publication. Merci pour votre engagement, qui permet de faire avancer la cause des victimes de la traite des êtres humains.

Cinq ans déjà ! Hier, notre association comblait un vide en Suisse romande en créant un lieu accueillant et sécurisant pour les victimes de traite des êtres humains. Aujourd'hui, Astrée dirige un foyer plein de vie et propose aux victimes des consultations spécialisées ainsi qu'un suivi adapté à leurs besoins. Astrée collabore avec les institutions concernées pour améliorer la protection des victimes et le respect de leurs droits.

Pour marquer cette étape, nous publions ce recueil de textes et d'images, proposant une pluralité de regards sur le quotidien de notre association et sur ses combats.